



LA SECURITE DE L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN ET LE PROCESSUS DE BARCELONE.

Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Gilles HABEREY
dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb »

Directrice : Professeur Nicole GRIMAUD
du Centre d'Etudes et de Recherches internationales
(CERI).

Avril 2002

1. Sujet : Le processus de Barcelone et la sécurité de l'espace euroméditerranéen.
2. Rédacteur : chef de bataillon Gilles HABEREY.
3. Date de rédaction : avril 2002.
4. Division A.
5. Nature du travail : mémoire de géopolitique.
6. Synthèse du document : .
7. Mots clés : Méditerranée, conférence de Barcelone, Union Européenne, défense et sécurité.

AVERTISSEMENT.

Le partenariat euro-méditerranéen est un sujet très étendu qui couvre de nombreux aspects, souvent interdépendants. Nombreux sont ceux qui pourraient être tentés de ne considérer la stabilisation de cet espace géographique qu'au travers du seul prisme du développement économique.

Cette vision est à coup sûr forcément réductrice.

En effet, si les aides financières s'avèrent essentielles au développement des pays du Sud de la Méditerranée, elles ne peuvent constituer en l'état la seule solution à une instabilité multiforme. La recherche d'une stabilisation durable passe aussi par l'élaboration et le suivi d'un volet de sécurité et de défense, une pacification des esprits ne pouvant, à l'évidence, se développer dans un environnement soumis à de multiples menaces et tensions. Ce document se propose donc de traiter principalement de la défense et de la sécurité dans la région, même s'il est régulièrement fait allusion aux aspects économiques, sociaux et culturels en particulier du partenariat euroméditerranéen.

D'autre part, le cadre géographique de cette étude se limite volontairement à l'Union Européenne et à trois pays du Maghreb qui sont le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Le choix de ces trois derniers pays se justifie par leurs liens historiques, géographiques et économiques particuliers avec les pays européens, mais aussi par le fait qu'ils pourraient constituer, à moyen terme, les acteurs privilégiés d'un partenariat renforcé en matière de défense et de sécurité, partenariat qui pourrait, à l'issue, s'étendre sans exclusive aux autres pays de la région.

Enfin, cette étude se veut résolument ouverte. Aucune piste dans la recherche d'une stabilisation de l'espace concerné n'est d'emblée écartée. Le rédacteur de ce mémoire prie donc les lecteurs de bien vouloir considérer ce document comme la restitution de travaux de recherche qui tiennent à s'écarter volontairement, mais sans préjugés, de certaines thèses ou démarches politiques toujours en cours.

INTRODUCTION.

La Méditerranée occidentale porte sur ses rives nord et sud quantité de nations extrêmement diverses par leurs caractéristiques ethnique, linguistique, économique et politique, qui ont entretenu dans l'histoire des relations complexes et changeantes.

Sur la rive nord de cet espace, l'Europe a connu, au cours du siècle dernier, deux conflits mondiaux qui l'ont laissée exsangue, tant démographiquement qu'économiquement ou diplomatiquement et remis en cause sa place sur l'échiquier mondial. Dressant le constat que seule une union des forces pouvait garantir la fin des nationalismes, initiateurs des suicides collectifs des deux guerres mondiales, favoriser la reconstruction des économies et faire face à la menace constituée par le bloc de l'est, six pays, suivis progressivement par neuf autres, ont constitué, à partir de 1957, une communauté économique européenne. Renforcée au fil des décennies, cette communauté devenue union a permis de favoriser une croissance forte de l'Europe occidentale tandis que l'organisation du traité de l'atlantique nord puis la disparition, avec la chute du mur de Berlin, d'un potentiel belligène fort sur le continent, garantissaient un espace de stabilité en matière de défense et de sécurité.

Au sud de la Méditerranée, la partie nord de l'Afrique, composée du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, a fait l'objet, pendant près d'un siècle, après une longue période de quasi autonomie au sein de l'empire ottoman, d'une colonisation des états du nord, au premier plan desquels se situent la France et l'Espagne. Obtenant leur indépendance dans les années 50/60 au terme soit d'une guerre de décolonisation difficile – Algérie - , soit au terme d'accords avec la métropole – Tunisie et Maroc - , ces pays se sont engagés dès lors dans des politiques aussi bien intérieure qu'extérieure fort différentes.

Il paraît en effet nécessaire de relativiser la notion de « Grand Maghreb » tant ces trois pays apparaissent, du moins en l'état actuel, divergeants sur presque tous les plans.

Avec un territoire restreint de 163000 km² et moins de dix millions d'habitants, la Tunisie se détache clairement des deux autres pays par son rythme de croissance et son niveau de développement économique et social, même si celui-ci se fait au prix d'une rigidité démocratique certaine.

Le Maroc, avec 450000 km² et trente millions d'habitants, est un pays beaucoup plus fragile économiquement. Le roi Mohammed VI est aujourd'hui confronté à un double défi démocratique et social : les attentes de la population marocaine vis à vis du nouveau régime à ces deux titres sont considérables.

L'Algérie constitue un cas particulier : cinq fois plus grand que le Maroc avec 2380000 km² pour le même nombre d'habitants, ce pays, touché depuis le début des années 90 par une très forte insécurité, fonde l'essentiel de ses revenus sur la seule ressource pétrolière et ne parvient pas à élaborer une véritable politique de développement cohérente.

Ainsi, l'écart de richesse et de prospérité crée une rupture dans l'espace euro méditerranéen : à titre d'exemple, le revenu national brut par habitant, exprimé en dollar, en 1999, passe de 23020 pour la France, 22000 pour l'Italie et 17850 pour l'Espagne à 4840 pour l'Algérie, 5700 pour la Tunisie et 3322 pour le Maroc¹.

Néanmoins, il convient de rappeler que cette région, traditionnellement foyer de crises, revêt une grande importance pour le monde occidental au travers des flux économique qui la traverse – à titre d'exemple, 1/6ème du trafic maritime mondial dont 1/3 du trafic pétrolier s'effectue à travers la Méditerranée –. Sa stabilité est donc essentielle.

Or, extrêmement fragilisée, soumise à de multiples tensions, la rive sud de l'Union Européenne est manifestement porteuse de dangers potentiels : mêmes si les grandes nations européennes ne sont pas menacées dans leur survie et leur intégrité physique, les atteintes à leur sécurité et à leur stabilité ne manquent pas.

L'Europe aurait donc tout intérêt à promouvoir une ambitieuse politique de développement économique de l'espace maghrébin, mais aussi à s'investir dans une démarche de stabilisation en matière de sécurité et de défense par l'élaboration d'un véritable partenariat dans ce domaine. Pour autant, qu'en est-il concrètement de la volonté des deux rives d'instaurer un dialogue concret et suivi en matière de sécurité ?

¹ Ramsès 2002 p. 328

Concentrée sur des objectifs à court terme qui l'orientent naturellement vers l'est de son continent, l'UE n'a semble t'il, pour l'instant, qu'une volonté limitée de s'investir dans une démarche de stabilisation de son flanc sud.

L'espace maghrébin représente un ensemble fragilisé, susceptible de constituer une menace pour la stabilité de la méditerranée occidentale. Pour autant, Le processus de Barcelone, ouvert en 1995 et supposé mettre sur pied une véritable politique de sécurisation de l'espace euro-méditerranéen, n'a pas initié une réflexion de fond sur les actions à mener dans le domaine de la défense. Pourtant, l'Europe ne pourra faire l'économie d'une réflexion d'ensemble sur l'émergence de structures permanentes de concertation et de coopération avec le Maghreb dans ce domaine.

PREMIERE PARTIE : L'ESPACE MAGHREBIN, UN ENVIRONNEMENT FRAGILISE EN QUETE DE STABILITE.

La rive nord de l'Afrique, et plus particulièrement le Maghreb, est constitué par un ensemble de pays dont l'équilibre n'est pas en l'état garanti. En effet, si l'Union Européenne a réussi à établir une aire de stabilité au travers d'un fort développement économique et d'une pacification des esprits, ce n'est guère le cas sur son flanc sud. Certes, les menaces interétatiques pouvant bousculer les équilibres dans l'espace maghrébin ont désormais évolué dans leur portée et leur forme. Pour autant, de nouvelles menaces transfrontalières sont apparues, pernicieuses et malaisées à éradiquer qui laissent les forces armées du Maghreb en situation difficile.

11. L'EVOLUTION DES MENACES INTERETATIQUES DANS LA REGION.

Depuis les années 1990, l'importance du Maghreb dans le jeu d'intérêts entre les blocs occidental et socialiste a largement décru, faisant resurgir certaines tensions toujours en quête de règlement.

Aujourd'hui, nous pouvons considérer qu'il n'existe pas de conflit majeur entre les différents acteurs de la Méditerranée occidentale. En effet, aucune lutte ouverte ne semble en mesure d'éclater à court ou moyen terme. Toutefois, des revendications territoriales existent et demeurent sources de tensions ponctuelles en laissant perdurer des lignes de friction entre les pays de la région – sans parler du poids des dépenses militaires afférentes dans les budgets - : il s'agit principalement du cas de Ceuta et Melilla, de celui du Sahara occidental et du problème grandissant des ressources en eau.

111. La persistance de tensions autour Ceuta et Melilla.

Les deux villes de Ceuta et Melilla, situées au nord du Maroc et appartenant à l'Espagne, constituent un premier sujet de friction.

Port situé sur un promontoire près du détroit de Gibraltar, Ceuta a été conquis par le Portugal en 1415 et est passé sous contrôle espagnol à l'époque de Philippe II, lorsque les couronnes d'Espagne et du Portugal furent réunies. Il demeura ensuite espagnol et devint une enclave fortifiée quand la France rendit au Maroc son indépendance en 1956. C'est aujourd'hui essentiellement un port de pêche dont la population atteignait 73208 habitants en 1991, dont 6500 environ sont des militaires. Au point de vue religieux, plus de la moitié de la population est chrétienne alors que l'on on évalue à 30 % au moins le nombre de musulmans.

Melilla est une ville portuaire sur la côte du Rif, sur une petite péninsule surplombant la Méditerranée. Conquise par les Espagnols en 1487, elle fut, tout comme Ceuta, conservée par l'Espagne au moment de l'indépendance marocaine. En 1991, ses habitants étaient au nombre de 63670, en majorité de religion chrétienne mais avec une très forte minorité musulmane. De Melilla dépendent également trois îlots rocheux au large de la côte marocaine: les îles Chefarinas (ou Chefarines) d'une superficie totale de 61 ha. Une garnison de soldats espagnols est maintenue sur chacune de ces petites îles pratiquement inhabitées.

Ceuta et Melilla, tous deux ports libres, ont un poids économique négligeable. L'Espagne conserve ces territoires à cause de leur population majoritairement espagnole. La population espagnole recensée a cependant baissé depuis les années soixante, par manque d'opportunités économiques, tandis que la proportion de résidents marocains a considérablement augmenté, tout particulièrement à Melilla.

La superficie exigüe des deux villes (Ceuta : 19 km², Melilla : 14 km²) impose une cohabitation intense aux deux composantes de base de la population, celle d'origine espagnole avec des valeurs chrétiennes et celle d'origine marocaine avec des valeurs islamiques. En outre, ces deux villes sont utilisées par nombre de Marocains et d'immigrants clandestins originaires d'autres pays africains comme un tremplin pour entrer en Europe.

Le Maroc réclame depuis 1956 sa souveraineté sur les deux villes et tout événement particulier survenant à propos ou dans ces enclaves prend immédiatement une dimension

disproportionnée. La récupération des villes de Ceuta et Melilla et de quelques îlots espagnols fait partie du processus de reconstruction territoriale du Maroc, même si les Marocains veulent obtenir gain de cause de façon pacifique.

112. Le problème non résolu du Sahara occidental.

Le Sahara Occidental demeure, malgré les efforts menés pour le résoudre, un sujet sensible, notamment dans les relations entre l'Algérie et le Maroc.

Le Sahara Occidental est situé au nord-ouest du continent africain, au abords de l'océan Atlantique. Au nord se trouve le Maroc, au sud et à l'est la Mauritanie et au nord-est l'Algérie. Sa population actuelle est estimée à 222631 Sahraouis, chiffre qui se révèle l'un des éléments clés actuellement dans le conflit. Les ressources naturelles sont relativement limitées, hormis quelques gisements de phosphate.

Le 16 octobre 1975, à la veille de l'indépendance du Sahara Occidental à l'époque espagnole, le roi Hassan II lança, à partir d'Agadir, la « Marche Verte » réalisée par 300000 Marocains qui franchirent ensemble la frontière. Cette marée humaine « envahit » le territoire considéré sans rencontrer la moindre résistance espagnole, marquant ainsi symboliquement le droit de propriété du royaume d'Hassan II sur ses « Provinces du Sud », selon l'appellation officielle marocaine². En novembre 1975, un accord intervint à Madrid entre l'Espagne et les deux pays qui revendiquent le territoire, soit le Maroc et la Mauritanie. L'Espagne accepta de remettre à ces derniers l'administration du territoire³, malgré les revendications du Front Polisario (Front populaire pour la Libération de Saguia el Hamra et Rio de Oro), principal organe de résistance du peuple Sahraoui, qui milite en faveur de l'indépendance politique du Sahara Occidental (le Front Polisario est également socialiste, en contradiction directe avec la monarchie parlementaire marocaine).

Le 27 février 1976, est proclamée la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.). Cette dernière sera reconnue rapidement par l'Algérie du président

² BRISEPIERRE Paulette, *Le Maroc, élément fondamental de sécurité et de stabilité en Afrique du Nord*, revue Défense nationale, octobre 1999, p.23 à 26.

³ Le 14 avril 1976, Rabat et Nouakchott s'entendent sur le partage du territoire : Le Maroc obtient la partie nord (environ 2/3 du territoire) et la Mauritanie le sud (environ 1/3).

Boumediène dont le pays soutiendra politiquement et militairement le Polisario pour les années qui suivront. Cette reconnaissance coûtera toutefois une rupture des relations diplomatiques entre Alger d'une part et Rabat Maroc d'autre part. De plus, plusieurs affrontements auront lieu entre des troupes marocaines et algériennes (la Libye fut également, jusqu'à 1984, du côté du Polisario, fournissant armes et soutien politique, mais à un degré moindre que l'Algérie). En 1980, le Maroc entreprend la construction de « murs de protection », avec mines, patrouilles et bunkers, qui visent à endiguer les troupes du Polisario dans la région nord-ouest du pays, près de la frontière algérienne. Les troupes marocaines sont dix fois plus nombreuses que les troupes sahraouies (20000 au maximum du conflit), ces dernières se spécialisant dans les attaques surprises. En 1985, soixante et un pays reconnaissent l'existence de la R.A.S.D., dont une trentaine de pays africains, mais aucune des grandes ou moyennes puissances n'entre dans le mouvement, et cette reconnaissance ne change rien au fait que, militairement, la victoire est désormais complète pour le Maroc et Hassan II. La seule carte que peut donc maintenant jouer le Polisario est celle de l'O.N.U., cette dernière l'ayant reconnu comme représentant unique du peuple sahraoui en 1979.

Le 19 avril 1991 que le Conseil de sécurité adopte la résolution 690 qui recommande la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental. Est mise en place la mission de l'O.N.U. pour l'organisation du référendum au Sahara Occidental (MINURSO), qui doit s'assurer du bon déroulement de ce référendum, et particulièrement déterminer qui doit voter, cœur du problème.

Le processus de paix étant paralysé, le temps joue en faveur du Maroc, qui continue d'occuper le territoire, d'en développer l'économie et de contrôler la population locale. Aujourd'hui, le Polisario ne possède plus les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à une reprise de la lutte armée. Un règlement définitif du conflit apparaît donc inévitable, d'autant que le dispositif mis en place par le Maroc au sud grève le budget du pays de sommes importantes et que ce problème bloque toute tentative réelle de coopération régionale entre l'Algérie et le Maroc.

113. Une question en devenir : la gestion interétatique des ressources en eau.

Au Maghreb, l'eau douce provient soit de précipitations, soit de nappes souterraines fossiles, inégalement réparties, la désalinisation de l'eau de mer demeurant un procédé économiquement trop onéreux pour les pays concernés. Or, les pluies restent irrégulières et, de fait, difficilement contrôlables, tandis que les réserves aquifères souterraines souffrent d'une surexploitation depuis une vingtaine d'années, avec le développement d'industries et activités agricoles grandes consommatrices et de l'augmentation très importante des populations⁴, notamment en zones urbanisées.

Compte tenu de la situation de stress hydrique, phénomène hautement belligène, et de l'interaction entre les différents bassins aquifères, le principe de souveraineté absolu de chaque pays sur les eaux de son territoire ne peut plus en l'état s'appliquer stricto sensu. En novembre 1996, la France, dans le cadre de l'Union Européenne, a organisé à Marseille une conférence euro-méditerranéenne consacrée à cette question. Toutefois, les propositions en matière de contrôle et de prévention des ressources et de lutte contre le gaspillage, énoncées au travers d'une déclaration commune, manquent encore de réelle consistance. Pendant ce temps, la situation continue de se dégrader.

Si existent encore quelques foyers de tension susceptibles, dans le cas le plus défavorable, de dégénérer en conflits inter étatiques, c'est surtout l'extension du pouvoir de nuisance de menaces transfrontalières qui risque de frapper de plein fouet les rives nord de la Méditerranée.

12. DE NOUVELLES MENACES SUSCEPTIBLES DE DESTABILISER TANT LE MAGHREB QUE LES PAYS EUROPEENS.

Certains dangers menacent directement la stabilité de l'espace euro-méditerranéen. Ils ne sont pas nouveaux dans leur nature ; en revanche, leur portée et leur force sont telles que

leur règlement s'avère indispensable à la conservation des équilibres actuels dans la région : il s'agit, entre autres, du phénomène islamiste et de son expression terroriste, du trafic des stupéfiants, de la prolifération des armements ou encore des flux migratoires.

121. Phénomène islamiste et terrorisme.

Le phénomène islamiste, particulièrement marqué dans les pays du Maghreb, constitue, pour les pays de la rive nord, un défi majeur, qui prend un relief tout particulier avec les attentats du 11 septembre 2001. L'Europe connaît depuis déjà une quinzaine d'années le danger d'une exportation du fait islamiste vers son territoire où résident de fortes communautés d'origine maghrébines souvent mal intégrées socialement. D'autant que, le terrorisme islamique a évolué en quinze ans d'un terrorisme d'état à visée stratégique à un terrorisme marginal, moins repérable, proche du simple banditisme.

Sans établir un historique de l'émergence des milieux fondamentalistes dans chacun des trois pays, il convient de dresser un constat global de l'importance prise par l'islamisme dans la région.

Les facteurs de croissance de l'islamisme au Maghreb sont multiples : certains peuvent y voir un échec des tentatives de politique de panarabisme, d'autres une incapacité des gouvernements à proposer une nouvelle forme d'opposition politique, d'autres encore la réponse à une déstructuration d'un islam traditionnel. Toutefois, il est possible de considérer que l'islamisme et l'action terroriste se développent principalement sur deux terrains particuliers complémentaires : l'insatisfaction des conditions de vie tant au Maghreb qu'en Europe et le supposé mépris des puissances occidentales pour la cause de l'islam.

Concernant les conditions intérieures, il est manifeste que l'islamisme recrute massivement auprès d'une jeunesse désœuvrée, mal intégrée économiquement et socialement, sans perspective autre que la paupérisation ou la délinquance. A ces jeunes des banlieues occidentales ou hittistes maghrébines, un islam radical apporte une

⁴ Pour la seule Algérie, la population est passée globalement de 9 millions d'habitants en 1962 à 31

conscience nouvelle établie dans le cadre rigoureux de la Charia. L'espoir de l'établissement d'une vie meilleure, ou en tout cas plus juste, s'avère un redoutable levier à l'activisme. D'autant que l'Occident, et l'image d'opulence qu'il véhicule, ne peut que concentrer toutes les peines et les frustrations de populations musulmanes souvent touchées par la paupérisation⁵.

Deuxième motif profond insatisfaction, le soutien occidental à Israël est globalement très mal perçu. En effet, cet état, soupçonné d'avoir spolié le peuple palestinien de son droit historique à la terre, continue d'œuvrer, sans faire l'objet de la moindre entrave occidentale et notamment des Etats-Unis, au détriment des populations arabes. Les agissements dans les territoires occupés, le mépris de Tel-Aviv pour les actes des Nations unies, l'occupation de la ville sainte de Jérusalem ou encore le refus du retour des réfugiés palestiniens sont interprétés comme autant d'actes hostiles vis-à-vis du monde musulman. Tout mouvement islamiste, voire terroriste, apparaissant comme un mouvement de résistance à « la politique sioniste impérialiste israélienne » ne peut que recevoir un accueil favorable auprès d'une population jeune et prompt à se lancer dans l'extrémisme d'une cause.

Mêmes si les trois pays maghrébins se sont engagés, depuis les années 90, dans une répression sans faille des mouvements islamistes, il apparaît nettement que la seule réponse sécuritaire à ce type de phénomène ne répond que de manière insatisfaisante à ce qui est un problème de fond. Même si la tentative de prise de pouvoir par l'action politique s'est heurtée à une opposition farouche de la part des gouvernements en place, notamment en Algérie, il serait illusoire de penser que ce phénomène est en voie d'éradication. Est apparue, depuis la fin des années 90, une nouvelle forme de prosélytisme appelée par certains auteurs «néo fondamentalisme». S'inspirant d'une démarche qui faite ses preuves en Turquie ou en Egypte, des groupes islamistes, engagés dans une action principalement caritative au profit de populations désœuvrées, touchées

millions à la fin des années 90.

⁵ LORY Pierre, *La guerre sainte contre l'occidentalisation*, revue Géopolitique n°76, décembre 2001, p.91 à 95.

par le chômage et la précarité, visent à prendre le relais de services sociaux étatiques désorganisés. Ainsi se créent des liens sociaux entre une population à la recherche d'un soutien et des islamistes prompts à démontrer leur capacité à proposer une alternative viable aux gouvernements en place.

Ce phénomène islamiste demeure une menace majeure pour cette région et les pays européens doivent être conscients que toute montée en puissance des fondamentalistes au Maghreb se répercutera directement sur la situation intérieure des états du nord de la Méditerranée.

122. Drogue et mafias.

Le trafic des stupéfiants doit être considéré aujourd'hui comme l'un des défis majeurs pour la sécurité de la région : ce risque concerne tous les pays, dans le sens où il remet en cause, outre la politique de santé publique, l'autorité même de l'état en créant des structures économiques et des liens culturels et sociaux parallèles totalement illégaux.

Ce trafic se double, souvent, d'autres activités illicites, notamment le trafic d'armes, la prostitution ou encore l'organisation de filières d'immigration clandestine, générant ainsi des sommes importantes et incontrôlées. D'ailleurs, la lutte contre la production et la vente de drogue est toujours complétée par une action contre le blanchiment des bénéfices engendrés par ce commerce.

Espace d'instabilité, le Maghreb est donc un lieu favorable pour certain nombre de trafics, au premier plan desquels se situe la drogue. Le Maroc constitue un cas particulier dans le sens où il est un des premiers producteurs mondiaux de cannabis : ainsi, dans le Rif, selon des chiffres de 1995, 70000 hectares seraient consacrés à cette culture faisant vivre de 200000 familles et générant un chiffre d'affaires estimé entre 1,5 et 2 milliards de dollars.

Les pays maghrébins ont entrepris de lutter contre ce fléau qui touche aussi leur jeunesse. Mais les moyens tendent à manquer, d'autant que les efforts politiques et financiers s'orientent prioritairement vers d'autres secteurs.

Pour sa part, l'union européenne a engagé, dès juin 1990, la création d'une unité européenne de renseignements sur la drogue (UDE) chargée de la lutte contre la drogue à l'échelle européenne. Son mandat a été étendu en mars 1995, dans le cadre d'Europol, notamment à l'immigration clandestine et au trafic de matières radioactives⁶. Pour l'instant, la coopération entre les deux rives de la Méditerranée fait plus l'objet d'accords bilatéraux que le cadre d'une politique globale de lutte contre le trafic de stupéfiants.

123. Les risques de prolifération des armements : surarmement conventionnel, chimique et balistique.

Actuellement il n'existe pas de problème fondamental de surarmement et de prolifération balistique dans la région du Maghreb. Pour autant, la situation n'est pas définitivement stabilisée.

Dans les années 70 et 80, les pays du Maghreb, se sont lancés dans une course au surarmement conventionnel. Les pays s'équipaient auprès des deux blocs qui se faisaient face. Ainsi l'Algérie se fournissait principalement auprès des pays d'Europe de l'Est tandis que la Tunisie et le Maroc s'équipaient principalement en matériel américain et français. En outre, ces pays, notamment l'Algérie ont tenté, à l'époque, de développer une industrie de l'armement autonome.

Depuis les années 90, les dépenses en armement ont brusquement chuté, du fait de la fin de la guerre froide, mais aussi avec la stabilisation des tensions au Sahara occidental ou avec la Libye et des difficultés économiques et financières rencontrées. Quant aux industries locales d'armement, nous pouvons considérer aujourd'hui que cette tentative a été un échec : elles ont soit échoué à devenir compétitives et ont fermé, soit elles ont été reprises par des entreprises étrangères.

Concernant la prolifération balistique, la situation des pays du Maghreb, qu'il s'agisse du Maroc de la Tunisie ou même de l'Algérie, n'est en rien comparable à la situation de la

⁶)POLITI Alessandro, « Nouveaux risques transnationaux et sécurité européenne », cahiers de Chaillot, Institut d'études de sécurité, octobre 1997, pages 47 à 52.

Libye ou de l'Irak. En effet, ni le Maroc ni la Tunisie n'ont la volonté de développer des technologies de ce type. Quant à l'Algérie, bien qu'elle dispose des moyens économiques pour développer, voire acheter ce type d'armement, il ne semble pas qu'une démarche en ce sens ait été amorcée par le gouvernement d'Alger. L'Algérie ne disposerait en effet que d'environ 3 à 400 missiles de moyenne portée (Frog 7 et Scud) de fabrication ancienne. Mais un achat de technologies auprès des gouvernements iranien, irakien ou Libyen n'est pas à exclure.

Enfin, concernant les moyens de prolifération nucléaire, l'Algérie et le Maroc se sont dotés de centres nucléaires ou de réacteurs. Le Maroc n'a développé son potentiel nucléaire que pour pallier un manque de ressources en hydrocarbures. L'Algérie, quant à elle, n'a engagé des recherches nucléaires, semble-t-il, exclusivement que pour des activités de recherche civile. Alger pourrait toutefois à moyen terme se doter de bombes atomiques, disposant désormais outre l'uranium du sud du Sahara, de moyens technologiques et des connaissances nécessaires⁷.

Ainsi, les états du Maghreb ne paraissent pas actuellement vouloir s'engager dans un renforcement de leurs capacités conventionnelles ou nucléaires. Tant leur situation politique qu'économique ne peut que les dissuader de s'engager dans une démarche inverse. En revanche, les trois pays cherchent à renforcer les capacités de leurs forces armées dans les domaines du renseignement, du combat de nuit, et de la projection.

124. Le problème de l'émigration vers le nord.

Cent quarante kilomètres seulement séparent la Sicile de la Tunisie et quatorze l'Espagne du Maroc.

La question des flux migratoires représente une importante dimension dans l'analyse des problèmes de sécurité en Méditerranée occidentale. Ce problème, en tant qu'enjeu de sécurité, n'est certes pas propre à la seule région Méditerranée occidentale. Pour autant,

⁷ Si l'Algérie a signé, en 1995, le traité de non prolifération nucléaire, et ne possède sans doute pas de réelle capacité balistique moyenne portée.

la pression démographique constitue, sans nul doute, un défi majeur auquel le bassin méditerranéen est d'ores et déjà confronté. Elle représente dès maintenant un risque important pour la stabilité et la paix de la région. En effet, la fracture démographique est en train de se creuser entre les différentes rives de ce bassin. Au nord une Europe développée mais vieillissante n'assure plus le remplacement des générations et sa population devrait, sans flux majeur d'immigration, passer de 376 millions d'habitants en 2000 à 339 millions en 2050⁸. A l'inverse, au sud, avec des taux de fécondité moyen de 3 à 4 enfants par femme, le Maghreb devrait continuer, dans les cinquante années à venir, à subir une très forte pression démographique.

De plus, le phénomène de l'émigration du Sud vers le Nord, qui existe depuis de nombreuses décennies, est en train de changer de nature : en effet, le Maghreb, et tout particulièrement le Maroc, deviennent des points de passage vers l'Europe pour une population d'émigrants africains de plus en plus nombreuse⁹.

Situés de part et d'autre de la Méditerranée, le Maroc et l'Espagne constituent des portes d'accès à leur continent respectif : la ville de Tanger, occupant un point saillant au Nord du Maroc, n'est séparée de la ville d'Algésiras, au sud de la Péninsule Ibérique que par une traversée de quatorze kilomètres.

La nouvelle voie qu'emprunte les africains candidats à l'émigration clandestine, part d'Oujda et de la frontière algérienne. Ces émigrants remontent vers le nord du Maroc pour aller soit dans les présides occupés de Melilla et Ceuta, soit pour rejoindre Tanger. Là, des centaines de candidats africains au « paradis » européen s'entassent dans des camps ou bidonvilles dans l'espoir d'une hypothétique traversée. Or, l'Europe fermant ces frontières, une forte pression migratoire touche désormais le Maroc, sans exclure pour autant que ce phénomène ne touche, à moyen terme, les deux autres pays maghrébins.

⁸ « Europe : quel rôle possible pour les migrations de remplacement ? » Joseph Alfred Grinblat, géopolitique n° 74, juin 2001.

⁹ Entre 2000 et 2020, chaque année, en Afrique subsaharienne, malgré la pandémie du sida, le nombre d'habitants devrait augmenter de 20 millions, selon les perspectives des Nations unies. « Vers une récession démographique planétaire ? », Jean-Claude Chesnais, Ramsès 2000.

Certes, on pourrait trouver à ce phénomène l'avantage de constituer un palliatif à la pénurie de main-d'œuvre de l'union européenne et à son faible dynamisme démographique. Mais cette immigration massive de musulmans originaires du Maghreb, relayé par des Africains provenant du sud du Sahara, comporte des risques pour la stabilité des pays de la rive nord, sans exclusive géographique, avec probablement de fortes pressions tant en matière culturelle que sociale et économique.

Ces menaces transnationales, protéiformes, soumettent les formes de défense et de sécurité maghrébines à de très fortes tensions. La perspective de leur règlement en l'état est actuellement hautement hypothétique.

13. LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DES PAYS DU MAGHREB : UNE EXTREME DIFFICULTE A GERER LES MENACES.

Les forces armées des trois pays maghrébins ressentent une réelle difficulté à maîtriser l'ensemble des facteurs pesant sur la stabilité de la région : l'armée algérienne reste engluée dans ses missions intérieures, les forces tunisiennes ont un rôle limité à une non intervention politique, tandis que les forces armées royales marocaines continuent de s'user dans des actions de contrôle du Sahara occidental.

131. L'armée algérienne et le poids de la guerre civile.

L'Algérie est le pays du Maghreb dans lequel l'armée tient le rôle le plus important dans la conduite des affaires de L'Etat. Ce lien particulier, établi dès la naissance de l'Etat algérien, a évolué au fil des ans et des pouvoirs tout en restant continuellement fort.

Investie d'une double mission de gardienne de l'esprit de la révolution et de l'indépendance nationale, l'armée se vit rapidement attribuer l'exercice de la sécurité intérieure et la direction politique du pays.

A partir des émeutes de 1988, le pouvoir militaire est sérieusement ébranlé par la contestation populaire. En effet, dès 1985, la situation économique et sociale commence à se dégrader. Les revenus pétroliers, largement touchés par le contre choc pétrolier, ne permettent plus de soutenir un processus d'industrialisation inadapté.

La réponse à l'exaspération d'une partie de la population qui remet ouvertement en cause la capacité du régime à répondre à ses attentes prend la forme d'une sanglante répression. Cette réponse ne fait que creuser le fossé entre le gouvernement et le peuple algérien.

On assiste alors à la montée en puissance du Front Islamique du Salut (FIS), organisation créée par Abassi Madani et Ali Bel Hadj le 18 février 1989, qui rassemble tous les laissés pour compte du régime et qui, par à son prosélytisme dans les mosquées, son emprise sur les universités et son action sociale, s'impose lors des élections municipales de 1991 avec la prise de contrôle de 80% des municipalités.

Face à cette poussée irrésistible, le pouvoir ne trouve en janvier 1992 que la solution du coup d'état, largement initié par les forces armées. Débute ainsi une guerre civile qui ensanglante l'Algérie, partagée entre forces islamistes et forces légalistes¹⁰.

Avant les événements intérieurs, à la faveur d'une coopération intense avec l'URSS et la RDA notamment et en puisant largement dans les revenus de sa rente pétrolière, l'Algérie avait pu se constituer un outil militaire très important, voire surdimensionné en regard des réels besoins en sécurité extérieure. Cependant, depuis bientôt dix ans, la guerre civile et les graves problèmes économiques rencontrés empêchent l'Algérie d'entretenir et de renouveler ses équipements, tandis que les efforts en matière de défense s'orientent principalement vers la lutte contre les islamistes¹¹. Avec environ 124000 personnels d'active et plus de 150000 réservistes, auxquels il convient de rajouter les membres des milices d'autodéfense estimés à 400000 personnes, les armées algériennes ne semblent dimensionnées que pour répondre aux menaces intérieures, la majeure partie des unités ayant pour mission à plein temps de quadriller le territoire national.

¹⁰ Lire à ce propos Gilles KEPPEL, « Jihad, expansion et déclin de l'Islamisme », Gallimard ; 2000.

¹¹ Lire "Le dernier rempart, forces armées et politiques de défense au Maghreb" Jean François DAGUZAN.

132. La Tunisie : une société sous surveillance.

Conformément à la tradition de consensus qui prévaut au sein de la société tunisienne, l'armée est une structure étatique disciplinée et subordonnée au pouvoir politique. D'ailleurs, les forces de police sont, en Tunisie, du point de vue des effectifs, plus nombreuses que les armées. La prise du pouvoir en 1987 par un militaire ayant fait carrière dans le renseignement, ancien élève de Saint-Cyr, le général Ben Ali, ne peut pour autant être considéré comme une remise en cause fondamentale de ce principe.

Depuis l'indépendance du pays en 1956, les forces armées tunisiennes ont été peu engagées dans des actions de combat. Elles n'ont combattu deux fois, contre la France dans l'affaire de la base de Bizerte et à Gafsa pour réduire une tentative de coup d'état menée par des opposants tunisiens équipés par les Libyens. Toutefois, on peut considérer aujourd'hui que toute menace extérieure, y compris libyenne, a disparu. En revanche, elles ont été placées en première ligne de la lutte contre la montée de l'islamisme.

En effet, malgré les efforts économiques menés par les gouvernements tunisiens et une croissance continue tirée par un secteur touristique florissant, est apparu, dès la fin des années 70, un vif mécontentement au sein d'une partie de la population exclue des fruits du progrès. Dès lors, des groupuscules attachés à un islamisme radical militant se sont renforcés dans la société tunisienne, d'autant plus facilement que la mosquée était devenue l'un des seuls lieux d'expression libre en Tunisie.

Les forces armées furent alors utilisées pour contrer l'action des islamistes et notamment du Mouvement de la Tendance Islamique et conduisirent de fortes actions de répression. La déposition du président Bourguiba et l'écartement de son clan par le général Ben Ali, en 1987, a pu être interprété initialement comme la volonté des militaires de ne pas s'engager plus en avant dans un cycle de répression policière.

Aujourd'hui, même si elles participent toujours ponctuellement à des actions de sécurité intérieure tunisienne, les forces armées veillent surtout sur la frontière avec l'Algérie, le général Ben Ali étant soucieux que ses islamistes ne trouvent pas appui et soutien auprès

des maquis algériens. En 2001, l'armée tunisienne ne compte que 35000 personnels d'active, soit un peu moins que les forces de police.

133. Le Maroc : une armée immobile.

Les forces armées marocaines ne tiennent pas leur légitimité d'une action fondatrice de l'état marocain ou d'une quelconque victoire dans une guerre d'indépendance, comme en Algérie. Bien qu'étant l'un des piliers du régime, elle reste aujourd'hui clairement subordonnée au gouvernement en place et chargée de garantir la stabilité du pays.

Historiquement, cette situation n'a pas toujours existé. Ainsi, dans les années 60, les forces armées, bien que choyées à l'issue de la guerre des sables¹² et de leur participation aux émeutes de Casablanca (23 mars 1965), menèrent un certain nombre d'actions directement contre la personne d'Hassan II¹³. Dès lors, Hassan II n'aura de cesse de limiter les actions des forces armées à de seules missions militaires.

À partir de 1975, avec le début des interventions menées dans le désert du Sahara occidental, les forces armées royales marocaines ont orienté leur action pour faire face aux indépendantistes Sahraouis. En effet, la majeure partie des moyens et des énergies du commandement militaire marocain vise à contrôler le vaste ensemble de positions qui arment le mur érigé pour interdire toute action du front Polisario. Cette guerre, difficile, s'avère épuisante pour une armée installée dans l'attente et l'inaction.

Toutefois, les forces armées marocaines œuvrent également activement aux actions de maintien de la paix menée principalement dans les Balkans ou en Somalie, voire à des coalitions comme ce fut le cas pendant la guerre du Golfe. La France, mais aussi l'Espagne et les Etats-Unis ont établi des accords de coopération avec le Maroc en matière de défense et participe à l'équipement et à la formation des personnels.

¹² Conflit limité opposant les troupes algériennes et marocaines en 1963.

¹³ Le roi fut victime notamment d'une tentative d'assassinat dans son palais de Skirat le 10 juillet 1971 par des cadets d'une académie militaire et, le 16 août 1972 sur la base de Kenitra. A l'issue, le trop envahissant général Oufkir, ministre de la défense et major général des forces armées royales, sera éliminé et sera entreprise une véritable épuration parmi les officiers.

L'armée marocaine compte actuellement environ 198000 militaires actives et 150000 réservistes, pour un budget, en 2000, estimé à 1700 milliards de dollars.

Qu'il s'agisse de l'Algérie, de la Tunisie ou du Maroc, les conditions d'entraînement d'équipement, mais aussi la place occupée par les armées dans le monde politique sont très différentes. Néanmoins, la capacité de « nuisance » des militaires ne saurait être négligée. En revanche, il est incontestable aussi que l'armée constitue, dans ces pays soumis à de nombreuses menaces, un facteur de stabilité. Dès lors, ouvrir ces armées à la collaboration avec les autres armées européennes s'avère un enjeu politique de premier plan.

Le Maghreb ne connaît pas actuellement de conflits ou de menaces pesant lourdement sur la paix dans la région. Toutefois, considérer que cet espace, et donc par extension toute la Méditerranée occidentale, ne serait pas soumis à de nombreux risques de déstabilisation constituerait une faute lourde. Accepter le principe de propagation des instabilités et son danger pour nos sociétés mêmes revient à reconnaître implicitement la nécessité d'œuvrer à l'élaboration d'une véritable politique euro méditerranéenne de sécurité de défense. C'est dans cet esprit que l'union européenne et douze autres pays méditerranéens se sont engagés, en novembre 1995, dans le processus dit « de Barcelone ».

DEUXIEME PARTIE : LE PROCESSUS DE BARCELONE ET LA MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE GLOBALE DE STABILISATION PEU SUIVIE D'EFFETS.

Le premier fait marquant de la zone méditerranéenne est l'absence d'unité existant autour de l'ensemble maritime. Il n'existe pas d'institution qui soit véritablement méditerranéenne, Globalement, la Méditerranée n'a jamais été unie : Carthage et Rome, islam et christianisme, capitalisme et sous-développement, nord et sud aujourd'hui, les conflits ont toujours été vivaces et les lignes de fracture nombreuses, qu'elles soient économique, sociale, démographique, politique ou encore culturelle.

Dressant le constat que les instabilités du Maghreb pouvaient rapidement avoir d'importantes répercussions sur la rive nord du bassin méditerranéen, l'Europe s'est engagée assez tôt vers une démarche d'assistance économique qui, souvent limitée à des contacts bi-nationaux, n'ont pas initié de véritable démarche globale. En outre, l'aspect sécuritaire s'est souvent circonscrit à des soutiens ponctuels au profit des seules forces armées en matière d'instruction, de formation et d'équipement et selon les amitiés du moment.

La mise sur pied du « processus de Barcelone », en 1995, s'est voulue une tentative symboliquement forte visant, pour la première fois, à aborder, au niveau euro-méditerranéen, le problème de la stabilité de cette région dans son ensemble. Malheureusement, cette conférence a suscité de nombreuses attentes sur la rive sud qui n'ont pas véritablement débouché sur des actions concrètes.

21. UNION EUROPEENNE ET MAGHREB : DES RELATIONS CHAOTIQUES.

Placées sous le signe de l'ambivalence, les relations entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie d'une part, et l'Europe, plus principalement les anciennes métropoles française et espagnole, restent malaisées de par le souvenir du fait colonial, pas toujours bien

cicatrisé, et la situation de dépendance économique qui s'est poursuivie et renforcée après les indépendances.

211. Les effets de la décolonisation : entre méfiance et coopération.

Comprendre les réticences des pays du sud à établir un partenariat renforcé avec le nord ne se révèle possible qu'en intégrant dans la réflexion la place que tiennent les phénomènes de colonisation et de décolonisation dans les esprits des dirigeants du Maghreb : ainsi, les démarches entreprises par l'union européenne n'ont pas la même lecture selon que la scission avec l'ex métropole s'est ou non déroulée dans des conditions tendues.

Dans les cas du Maroc ou de la Tunisie, l'Espagne et la France ont réussi à négocier leur départ dans un cadre pacifique, et avec la volonté de poursuivre, après l'indépendance, des relations étroites.

Ainsi, concernant le Maroc, l'indépendance s'est passée sans grande violence. Depuis lors, la France, mais aussi les Etats-Unis et l'Espagne, ont mené une politique de coopération intensive avec le ministère de la défense marocain. Cette coopération passe, pour les Etats-Unis, par l'octroi de facilités dans l'utilisation de bases aériennes ou maritimes. En ce qui concerne la France, Paris a puissamment contribué à organiser les forces armées royales, un très grand nombre d'officiers et de sous-officiers marocains étant formés par l'ancienne métropole. D'ailleurs, il est à noter que le Maroc participe à de nombreuses des opérations extérieures directement aux côtés ou sous les ordres de commandements français.

L'indépendance de la Tunisie fut, quant à elle, conférée par la France le 20 mars 1957. Malgré la destruction, le 8 janvier 1958, du village de Sakiet Sidi Youssef par l'aviation française et l'incident, en 1961, de Bizerte¹⁴, la France devint rapidement le principal allié en matière militaire. Les liens se renforcèrent progressivement, tant dans le

¹⁴ Les accords d'indépendance prévoyaient le maintien de trop de facilités portuaires pour la France dans la base aéro maritime de Bizerte. En 1961, le gouvernement tunisien réclama, sous des prétextes fallacieux, tout en menant de fortes pressions, le retour de la base sous son contrôle. La réaction française se fit sans ménagement et causa de nombreuses victimes civiles et militaires.

domaine de la formation des officiers tunisiens que dans l'équipement des forces armées, jusqu'à signer, le 2 mai 1973, une convention de coopération militaire. Depuis lors, la France a à cœur de s'investir dans des contacts étroits avec le ministère de la défense tunisienne.

Toutefois, malgré un fort désir de coopération, les susceptibilités nationales restent fortes, tout particulièrement face aux condamnations ponctuelles des régimes en place par des associations de défense des droits de l'homme, des groupes de journalistes, syndicalistes ou encore d'intellectuels européens. Même si une plus grande implication de la société civile dans les affaires de la cité, notamment en matière de sécurité, s'avère nécessaire, le gouvernement de Tunis se plaît à rappeler qu'il a réussi à sauvegarder sa population des affres de l'islamisme, et ce dans des conditions extrêmement difficiles du fait d'un dangereux voisinage. Aujourd'hui, l'accession des partis islamistes aux élections risquerait, comme en Algérie au début des années 90, de provoquer une lame de fond aux effets dévastateurs.

Le cas algérien s'avère, pour sa part, plus problématique. En effet, l'accession à l'indépendance s'est déroulée après un conflit de huit années qui a laissé de profondes cicatrices dans les corps et les esprits, de sorte que prédomine toujours un sentiment prégnant de méfiance et de raideur, renforcé par une susceptibilité algérienne exacerbée. De plus, le régime d'Alger, issu directement, au travers du front de libération national (FLN), de la guerre d'indépendance, cultive à souhait les mythes « fondateurs » de l'Algérie moderne que sont le rejet en bloc de la colonisation française et l'impérieuse logique d'autonomie du pays.

Au moment de l'initialisation du processus de Barcelone, et aujourd'hui encore, les esprits des dirigeants algériens ne sont guère prêts à transiger, du moins officiellement, en matière de défense et de sécurité, sur une quelconque coopération avec le nord, rapidement taxé d'ingérence dans les affaires intérieures. En revanche, cette sensibilité devient moins réelle lorsqu'il s'agit de bénéficier des subsides européens, souvent compris comme un juste dédommagement des affres de la colonisation territoriale et économique par les pays du nord.

212. Des relations économiques nord sud déséquilibrées.

Les trois états maghrébins connaissent une situation économique difficile ; en effet, tant le Maroc que l'Algérie et la Tunisie n'ont pas réussi, en dépit de tentatives ambitieuses, à intégrer leur économie dans le processus de mondialisation actuelle¹⁵. Cet échec se traduit de manière différente selon la culture et la politique de développement mises en œuvre par chacun de ces pays.

L'Algérie est toujours très dépendante de ses matières premières. Ainsi, la vente du pétrole et surtout du gaz naturel représente 97 % de ses 10 milliards de dollars d'exportation en 1998. En contrepartie, le pays dépend à 85 % des importations pour satisfaire ses besoins alimentaires. Ce seul déséquilibre illustre bien l'échec du modèle socialiste étatique mis en œuvre dans les années 70 par le président Boumediene. Avec, selon les chiffres officiels, 30 % de la population active au chômage, Abdelaziz Bouteflika aurait bien besoin d'une relance des investissements étrangers, notamment européens, au profit de ses petites et moyennes entreprises alors qu'ils sont actuellement surtout concentrés dans le secteur énergétique. La vaste campagne de privatisation engagées depuis quelques années et qui a particulièrement touché les services – téléphonie, transport aérien,...) devrait concerner prochainement la sidérurgie et le secteur pétrolier.

Pourtant, en dépit de la manne pétrolière, avec une croissance démographique de 1,6 % par an, nettement plus rapide que la croissance économique, le PIB par habitant a été divisé par deux depuis 1990 (1550 dollars en 1999 contre 3524 dollars en 1990). La crise du logement est particulièrement aiguë (douze personnes en moyenne par logement à Alger, hérissée de chantiers immobiliers en panne). La moitié de la population a moins de vingt ans et demande une réforme urgente de l'état.

L'Algérie réalise 62% de ses importations et 56% de ses exportations avec l'union européenne. Les partenaires principaux sont la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

¹⁵ Le déficit commercial global des partenaires sud-méditerranéens est de l'ordre de 40 milliards de dollars en 2000. Ce déficit a doublé depuis 1992.

Au Maroc, la situation n'est guère meilleure. Le pays est jeune (50% de la population à moins de 25 ans), la dette extérieure est de l'ordre de 22 milliards de dollars et son remboursement « dévore » 30% des budgets annuels de l'état, interdisant toute politique ambitieuse en matière d'infrastructures. Tant le nombre de pauvres que le taux d'analphabétisme ont considérablement augmenté. Actuellement, environ 25 % de la population active est sans emploi.

Loin de couvrir ses besoins en énergie (17 %), le Maroc dispose principalement de gisements de phosphate (75 % des réserves mondiales)¹⁶. De plus, outre l'argent envoyé au pays par ses expatriés, Rabat dispose, avec le tourisme, d'un poste de plus en plus lucratif - avec, en 1996, 1638000 visiteurs - .Ce dernier risque pourtant de subir les contrecoûts des attentats du 11 septembre.

L'agriculture marocaine a été touchée de plein fouet, au cours des dernières années, par une sécheresse catastrophique. Plusieurs jours de pluie, à l'automne 2001, sont venus enfin rassurer les agriculteurs. Mais ceci ne suffit pas à initier une vaste dynamique économique, les investissements européens sensés relayer la campagne des privatisations engagées dans les années 1995-2002 tardant encore à se manifester.

La majeure partie du commerce extérieur s'effectue avec les pays de l'union européenne. La France, mais aussi l'Espagne l'Allemagne ou encore l'Italie se situe parmi les premiers partenaires commerciaux.

La situation de la Tunisie est, des trois, la moins dramatique. En effet, le pays a atteint son autosuffisance alimentaire. Au niveau des matières premières, la Tunisie ne dispose pas de ressources majeures, bien qu'elle soit légèrement exportatrice de produits pétroliers et de phosphate¹⁷. Seuls 6% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis que le chômage ne toucherait, selon les chiffres officiels, que 15% de la population active.

Ce sont l'industrie textile et surtout le tourisme¹⁸ qui tirent la croissance du pays. Mais pour favoriser l'émergence d'un réseau solide de PME et mettre à niveau son économie,

¹⁶ Les principaux gisements exploités sont ceux de Khouribga, Yousseoufia, Benguerir et Boukraa.

¹⁷ Cinquième rang mondial en 1998.

¹⁸ 3884600 visiteurs en 1996. Toutefois, ce secteur devrait souffrir des conséquences des attentats de New York.

Tunis a impérativement besoin des subsides, notamment européens. La Tunisie réalise 73% de ses importations et 78 % de ses exportations avec l'UE, les partenaires principaux étant la France, l'Italie et l'Allemagne.

Les chiffres relatifs à la part prise par l'union européenne dans les exportations et importations des trois pays montrent bien à quel point l'émancipation vis-à-vis des anciennes métropoles, et de l'Europe en général, s'avère extrêmement difficile. Cette dépendance n'est pas neutre dans le sens où les économies du sud sont extrêmement sensibles à tout changement d'orientation des politiques d'aide économique, notamment vers l'est.

La stabilité en matière de sécurité de la Méditerranée occidentale se révèle plus que jamais indispensable à l'élaboration des politiques économiques équilibrées, avec des dépenses militaires aujourd'hui trop élevées réduites aux seuls besoins de défense.

22. LA CONFERENCE DE BARCELONE : DE NOMBREUX ESPOIRS EN MATIERE DE STABILITE.

La perspective d'une réunion au sommet rassemblant l'Union Européenne et la grande majorité des pays méditerranéen, à l'exception de la Libye toujours, à l'époque, sous le coup d'une mise en quarantaine par la communauté internationale, suscita d'emblée de nombreux espoirs et de réelles attentes. L'étude du contexte internationale prévalant à l'époque et des principaux éléments de la déclaration finale permettent de constater que, sans doute pour la première fois, la recherche d'une stabilisation globale de la Méditerranée semblait enfin constituer un véritable enjeu pour ses nations riveraines.

221. Le contexte général prévalant lors de la mise sur pied de la conférence.

A l'aube de la conférence de Barcelone, deux éléments fondamentaux dominant le paysage géostratégique de la Méditerranée : d'une part, le processus de paix israélo-arabe semble progressivement s'orienter enfin vers une solution négociée; d'autre part, la

guerre civile qui ensanglante l'Algérie ne paraît guère s'essouffler et la peur d'une contagion islamiste est présente dans tous les esprits.

Concernant le processus de paix au Moyen-Orient, depuis 1993, la région connaît une relance de la concertation entre les principaux intervenants. Ainsi, le 10 septembre 1993, Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement. Trois jours plus tard, à Washington, une déclaration de principes affirme le cadre d'une autonomie transitoire pour la bande de Gaza et un certain nombre de zones autonomes en Cisjordanie. Le 1^{er} juillet 1994, M. Yasser Arafat effectue un retour triomphal à Gaza. Il semble donc, malgré le grand nombre de problèmes en suspens, dont ceux du retour des réfugiés, du statut de Jérusalem, de la discontinuité des enclaves palestiniennes, que le gouvernement d'Itzhak Rabin et de Yasser Arafat soient en fin arrivés sur la voie de la paix.

En revanche, une solution de paix ne semble pas encore perceptible en Algérie : depuis la mise sur pied d'un haut comité d'état en janvier 1992, présidé par Mohamed Boudiaf¹⁹, et la dissolution officielle, le 4 mars, du Front Islamique du Salut, s'est progressivement instaurée une logique de violence, principalement sur la partie nord du territoire. A cette époque, selon Amnesty International, le nombre de tués est estimé entre 35 et 40000. En outre, phénomène nouveau, l'islamisme et son expression terroriste s'exportent indirectement en Europe²⁰. Les voisins marocains et tunisiens sont sur le qui-vive, redoutant une contagion, tandis que les occidentaux craignent une extension du phénomène islamiste à leurs banlieues où les populations d'origine maghrébine, mal intégrées socialement et économiquement, pourraient fournir un terreau très favorable.

Le nord de l'Afrique du Nord, et, par extension, toute la côte sud de la Méditerranée, est à cette époque très favorable à la tenue d'une conférence qui relancerait l'intérêt des pays occidentaux pour leur avenir. Cette attente est très visible dans les domaines économiques et sociaux, d'autant que cette zone traditionnelle de coopération nord-sud

¹⁹ Le président Mohamed Boudiaf sera assassiné le 29 juin de la même année à Annaba.

²⁰ Le 30 décembre 1994, après une semaine de tension, 239 otages à bord d'un Airbus d'Air France sont libérés par le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale après que l'avion eut été détourné d'Alger vers Marseille par un commando du groupe islamique armé.

semble souffrir d'un basculement géographique de l'aide au développement vers l'Europe de l'Est.

Concernant les aspects de sécurité et de défense, les attentes sont plus paradoxales. En effet, les trois états maghrébins sont tout à fait désireux de disposer d'une coopération étendue en matière de formation et d'équipements, notamment pour permettre à leur gouvernement de renforcer les capacités de leurs forces armées.

Pour autant, ils restent très sourcilleux quant à l'expression même de leur souveraineté et de la non ingérence dans leur façon de traiter la crise. Cela tient fondamentalement au fait que tant le Maroc et la Tunisie que l'Algérie continuent à considérer la sécurité commune une question strictement nationale. Ils sont très attentifs à tout ce qui pourrait être perçu comme ingérence extérieure. La conférence aura à cœur d'insister sur ce point, rappelant dans son communiqué final, entre autres, que *« les participants (...) s'engagent à respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international; respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées; s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire; respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires (...)»*.

Or, lorsque l'on sait toute l'importance de pouvoir disposer d'un espace pacifié pour engager de véritables réformes économiques et politiques, on comprend mieux tout l'intérêt de ne pas traiter le chapitre de la sécurité et de la défense à la marge du processus engagé tout en réussissant à ne pas heurter les susceptibilités des participants.

222. La conférence de Barcelone : éléments majeurs.

Le 27 et le 28 novembre 1995, au cours de la présidence espagnole de l'Union Européenne, fut convoquée à Barcelone une Conférence Euro-Méditerranéenne à laquelle assistèrent les représentants des 15 Etats membres de la UE et des 12 Etats non membres riverains du sud et de l'est de la Méditerranée. A cette occasion fut approuvée la déclaration de Barcelone soulignant « *l'importance stratégique de la Méditerranée* » pour les pays de l'union européenne.

Ce processus est né d'un constat : l'Europe se trouve impliquée directement ou indirectement dans la stabilisation de la rive sud de la Méditerranée qui, nous l'avons vu, de par les nombreuses menaces qui sourdent, prend la forme d'une bombe à retardement. La prise de conscience de la nécessité d'une réelle coopération entre les deux rives de la Méditerranée et notamment apparu en 1992 au conseil européen de Lisbonne avec l'idée d'une frontière sud de l'Europe, puis s'est renforcée au rythme des contacts souvent bilatéraux entre pays membres de l'UE et pays du nord de l'Afrique.

Dans l'esprit, au cours de ces deux journées, les participants ont décidé, de créer un cadre multinational durable fondé sur un esprit de partenariat dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants. Cette démarche est potentiellement source d'efficacité dans le sens où elle prend en compte l'ensemble des facteurs susceptibles de peser sur la stabilité de la région en proposant trois partenariats : le premier politique et de sécurité, le deuxième économique et financier, le troisième social et humain. L'objectif est de créer une véritable synergie entre ces trois volets complémentaires dont l'interaction est prouvée. Ce partenariat, qui tend à constituer à l'horizon 2010 une vaste zone de libre-échange et de paix, de stabilité et de prospérité, est donc global et implique les gouvernements, les acteurs économiques et la société civile.

Ainsi, en matière de sécurité de défense, les menaces contre la stabilité de la Méditerranée, menaces qui s'appliquent parfaitement l'espace maghrébin, sont nettement identifiées.

En ce qui concerne le terrorisme, les participants affirment vouloir « *renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le **terrorisme**, notamment par la ratification et*

l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ».

*Cette démarche s'étend à d'autres aspects : ainsi, les pays présents s'engagent à « lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la **drogue** dans tous ses aspects; promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, œuvrer, entre autres, en faveur de la **non-prolifération** nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, (...) ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération ».*

En outre, les parties « (...) envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles; s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements (...) ».

Cette déclaration s'avère en tout point remarquable de par les ambitions affichées. En effet, la volonté des pays du sud est ici manifeste d'œuvrer clairement dans le sens d'une réduction des menaces pouvant peser sur la stabilité de la Méditerranée. Ils vont même jusqu'à accepter, dans la déclaration finale, de traiter du problème israélo-palestinien en des termes plus que mesurés : « les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable ».

Lorsque l'on sait l'attachement des pays du de la rive sud de leur souveraineté, la conférence de Barcelone est, en matière de sécurité de défense, un véritable succès est une occasion à saisir. Les pays occidentaux, en ayant réussi à lier en un processus global des aspects tant sécuritaires qu'économiques ou culturelles, ont réussi, au moins en apparence, à initier une démarche volontairement ratifiée par les pays du sud. Sans doute

les aspects financiers étaient-ils déterminants dans la stratégie d'ouverture des pays du sud. Pour autant, la conférence de Barcelone suscite t'elle, en retour, de nombreuses attentes.

23. ETAT DES LIEUX : UN PROCESSUS AUX EFFETS LIMITES.

La conférence de Barcelone a suscité de nombreux espoirs, dans le sens où la recherche de stabilisation de la région se voyait traité dans son acception la plus globale, qu'il s'agisse des domaines économiques, culturels ou de défense.

Pour autant, depuis 1995, force est de constater que le bilan est assez mitigé. Des contacts réguliers entre les différents acteurs ont permis d'entretenir des liens sans pour autant initier une véritable dynamique, tandis que le volet touchant à la sécurité et à la défense est resté à un niveau minimal.

231. La perspective de réunions et contacts réguliers.

Dès la conférence de Barcelone, l'ensemble des participants considère qu'un processus de suivi des actions en cours est indispensable pour que la démarche engagée soit réellement porteuse d'efficacité. Ainsi, dans le communiqué qui suit la conférence, il est nettement précisé que *« les participants, considérant que la Conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer (...) adoptent le programme de travail ci-joint : les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.*

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone", au niveau de Hauts Fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des Ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail ».

La volonté est ici clairement affichée de ne pas laisser ce processus rester lettre morte.

Depuis lors, de nombreuses réunions tant au niveau officiel qu'à celui de la société civile ont eu lieu. Toutefois, aucune n'a réellement eu une portée identique à celle de Barcelone. Néanmoins se sont mises sur pied certaines instances tout particulièrement chargée de relayer et de compléter le processus engagé.

A l'issue de la conférence de Barcelone, en novembre 1995, ont eu lieu trois réunions majeures : la conférence de Barcelone II (Malte, avril 1997) s'est soldée par un relatif échec. Un mandat avait été donné par les ministres des affaires étrangères aux fonctionnaires de préparer un texte d'adoption d'un pacte de stabilité. Or, le blocage du processus de paix israëlo-palestinien a empêché l'approfondissement du processus. La conférence de Barcelone III (Stuttgart, 1999) ne s'est voulue qu'une réunion préparatoire à Barcelone IV (Marseille, novembre 2000), au cours de laquelle devait enfin être adopté un pacte de stabilité., orienté autour de trois grandes questions, à savoir l'organisation et le renforcement du dialogue et la coopération politique, les principes et les engagements en matière de stabilité et enfin les mesures de sécurité propres à consolider cette stabilité. Des trois réunions qui ont suivi Barcelone, il est aisé de constater que l'idée d'une stabilisation de la région euro-méditerranéenne a manifestement avancé dans les esprits et initiée d'autres initiatives plus informelles.

À cet égard, le forum méditerranéen, instance née en 1994 d'une initiative franco-égyptienne, regroupe divers pays riverains de la Méditerranée, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Turquie, la Grèce, Malte, l'Italie, la France et le

Portugal, et vise à contribuer au développement de la compréhension et des liens réciproques entre ces différents membres dans la perspective des réunions effectuées dans un cadre plus institutionnel du partenariat euro méditerranéen. Ce forum met particulièrement l'accent sur le dialogue politique et la dimension culturelle : cette instance a institué un groupe politique permanent de travail regroupant des hauts fonctionnaires, un groupe économique et un groupe culturel et social. C'est dans ce cadre que, lors de la réunion ordinaire des ministres en avril 1998 à Palma, s'est dégagé un consensus pour développer un dialogue sur les questions de sécurité propre à la Méditerranée et sur le renforcement de la coopération en matière de terrorisme.

Pour autant, il est difficile, sept ans après le début du processus, de considérer que Barcelone a abouti à la mise sur pied d'une politique véritablement cohérente. Les pays du sud, notamment, continue d'avoir l'impression que les démarches engagées manquent d'ambition. Celles-ci, en effet, n'ont pas véritablement abouti à la mise en place d'un véritable plan Marshall pour le sud de la Méditerranée. Outre les quatre pays du Sud de l'union européenne que sont le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la France, l'Union Européenne n'a pas réussi à véritablement orienter ses efforts vers le Maghreb. Les réunions qui ont suivi celle de Barcelone se sont heurtées à la définition et au volume des fonds destinés aux économies du Sud, tandis que les pays maghrébins restent profondément rétifs à la mise sous condition – économique ou politique – des sommes versées.

232. La faiblesse du volet sécuritaire.

Le processus de Barcelone a inscrit dans ces trois axes d'effort un volet sécuritaire : le but était clairement défini de ne pas limiter l'action engagée par les pays méditerranéens à son seul volet économique et social, la stabilité étant affichée comme l'un des facteurs fondamentaux du développement économique.

En effet, jusqu'alors, les développements du partenariat euro méditerranéen attestaient que la politique de l'Union Européenne à l'égard des pays du pourtour méditerranéen en général, et du Maghreb en particulier, s'articulait autour d'un objectif d'aide au

développement et d'approfondissement des relations économiques et commerciales. Pour autant, celui-ci ne s'incluait pas dans une stratégie globale et la politique économique restait, à cette époque, par trop indépendante des impératifs de sécurité.

Barcelone n'a pas permis de faire évoluer cette tendance : en effet, c'est le volet relatif à la sécurité à la défense qui semble avoir été le moins bien traité lors de cette conférence. Il semble que les participants du sud n'aient pas voulu s'engager dans une démarche qui aurait pu remettre en cause leur souveraineté en matière de défense nationale, tandis que, pour les pays du nord, une fois de plus, le manque d'ambition en matière de politique de sécurité et de défense s'exprimait clairement.

Ainsi, dans le communiqué final, il est nettement souligné que « *cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès* ». Clairement, est annoncé la volonté de ne pas donner au processus de Barcelone une portée par trop politique.

Aucune proposition n'a été donc clairement exprimée quant à une volonté forte de mener une réflexion de fond sur la manière, pour le monde méditerranéen, de prendre en main sa stabilité. Une fois de plus, la région s'en remettait à d'autres pour assurer sa sécurité.

Tout au plus, les participants, par souci de consensus, se sont-ils bornés à insérer quelques lignes concernant le problème israélo-palestinien²¹.

La conférence de Barcelone avait suscité de nombreux espoirs. L'Union Européenne semblait enfin se tourner vers son flanc méditerranéen, alors soumis à des crises tant économiques que politiques de première importance.

²¹ « Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe "des territoires contre la paix", avec tout ce que cela implique (...) ».

Très favorablement accueilli par l'ensemble des pays méditerranéens, le processus a généré, depuis, de nombreuses attentes, puis de réelles insatisfactions. De plus, le volet sécuritaire, par manque d'ambition, à moins que ce ne soit pour ne pas heurter les susceptibilités de certains pays du sud, a été, depuis sept ans, laissé à l'abandon au profit du tout économique.

Aujourd'hui, l'actualité nous rappelle combien s'avère pressante la mise sur pied d'une véritable politique de sécurité et de défense en Méditerranée occidentale élaborée sur la base d'actions concrètes et non plus seulement autour de vagues déclarations d'intention.

TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'ELABORER UNE POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE EUROMEDITERRANEENNE AMBITIEUSE.

L'importance et la variété des menaces pesant sur la stabilité de l'espace euro méditerranéen n'ont pas reçu un traitement satisfaisant dans le cadre du processus de Barcelone, leur résolution étant renvoyé à des dates incertaines.

Or, la recherche de sécurité et de stabilité de l'espace euro méditerranéen doit s'appuyer sur de réelles ambitions et non pas être le fruit de décisions ponctuelles imposées par une situation politique économique ou sociale du moment. Elle doit s'appuyer, de la part de l'Union Européenne, sur de véritables ambitions : d'une part, elle doit être l'expression d'une politique européenne de sécurité de défense cohérente et, d'autre part, s'inscrire dans une démarche moins défensive qu'active et ouverte. Il convient ainsi de définir le cadre d'un dialogue euro maghrébin en matière de défense de sécurité rénové, de renforcer les actions de partenariat entre Maghreb et Union Européenne et enfin de mettre sur pied de véritables structures de consultation et de coopération pour la sécurité en Méditerranée.

31. REDEFINIR LE CADRE D'UN DIALOGUE EURO-MAGHREBIN ET ETABLIR DES OBJECTIFS TANGIBLES.

L'émergence d'un espace de stabilité en Méditerranée occidentale constitue un défi majeur pour les pays de la région. Au-delà de ce simple constat, œuvrer dans cette direction ne peut se concevoir en faisant l'économie d'une réflexion de fond sur les objectifs à atteindre en matière de sécurité : il s'agit dès lors de préciser l'esprit qui doit présider à cette démarche, esprit qui doit s'affranchir, de part et d'autre de la Méditerranée, de ce conflit israélo-arabe qui stérilise toute ambition et œuvrer au travers d'actions concrètes de collaboration et de partenariat pour lutter contre les menaces.

311. Quelles ambitions pour la sécurité de l'espace euro-maghrébin ?

L'intérêt des états européens pour le théâtre méditerranéen est plus ou moins prononcé selon leur proximité géographique et les liens historiques qu'ils ont noués avec ces pays. Alors que la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, et, un moindre degré, le Portugal sont très sensibles aux évolutions stratégique, politique, économique, militaire et sociale pouvant affecter la sécurité dans la région, les pays d'Europe du Nord se sentent plus concernés par ce qui se passe à l'Est du continent. Ces derniers tiennent volontiers des discours de partage des tâches entre Européens suivant des critères géographiques : les Européens du Sud seraient chargés d'aider les pays du pourtour méditerranéen et ceux du Nord de faciliter l'intégration des pays d'Europe de l'est à la nouvelle communauté euro atlantique et l'Union Européenne. Or, cela reviendrait à méconnaître le caractère transfrontalier des menaces pouvant peser sur l'Union Européenne. Le partenariat euro méditerranéen en matière de sécurité de défense ne peut en aucun cas être le fait de quelques pays, mais bien le fruit d'une démarche globale.

En outre, il serait important de définir une vision européenne qui ne soit pas uniquement défensive, mais susceptible d'initier des relations véritables de coopération et de confiance avec les pays du Maghreb. Pour cela, il est impératif de dresser le constat initial des difficultés majeures sur lequel butte le processus de Barcelone.

D'une part, règne toujours, l'échec de la conférence de Malte en 1998 en témoigne, une incompréhension entre les deux rives de la Méditerranée quant aux motivations réelles des acteurs : le Sud continue de se croire colonisé par les anciennes métropoles, voire par l'Union Européenne tout entière, le Nord se sentant, pour sa part, en situation d'assiégé.

D'autre part, l'application du principe de conditionnalité, selon lequel les aides et la coopération de l'Union Européenne sont toujours soumises à des exigences morales, politiques et sociales, est considéré comme inacceptable pour des pays musulmans et autoritaires, peu soucieux de se voir appliquer des schémas de pensée et d'action non désirés.

A titre d'exemple, dans le domaine de la sécurité et de la défense, certains mécanismes de gestion des crises, voire le concept même des missions de rétablissement de la paix et de soutien à la paix, sont traditionnellement vus par les pays du Maghreb comme des instruments potentiels d'ingérence et de domination de l'Occident ou des anciennes métropoles et revêtant un caractère anti-arabe et/ou anti-islamique.

Même si le partenariat euro-méditerranéen est censé répondre aux attentes des deux rives, il convient donc de s'inscrire dans une démarche pédagogique de dialogue, d'accueil et d'échange plutôt que dans une logique de rapport de force ou d'intérêt qui risque de renvoyer aux calendes grecques toute émergence d'une zone conjointe de stabilité et de développement.

312. L'impérieuse nécessité de désolidariser la stabilité du Maghreb de celle du Proche Orient.

Le blocage de processus de paix au Proche-Orient, de par sa charge émotionnelle, consomme beaucoup d'énergie ; la mise en avant du différend israélo-arabe comme donnée essentielle du partenariat euro méditerranéen ne peut que miner les démarches engagées en matière de défense et de sécurité. En effet, en voulant systématiquement lier la situation au Proche-Orient et la stabilité de l'espace méditerranéen, le processus de Barcelone prend le risque permanent de se retrouver bloqué par l'un ou l'autre des partenaires musulmans. Or, lorsque l'on sait avec quelle rapidité la situation, extrêmement complexe, peut dégénérer au Proche Orient, une référence systématique au différend israélo-arabe ne peut aboutir qu'à un échec des actions entreprises par ailleurs. La complexité du problème impose donc de modifier la logique d'approche globale qui ne donne guère de résultats probants depuis des décennies et, peut-être, de progresser par espace géographique. En effet, la Méditerranée occidentale, dont les états riverains appartiennent au Maghreb et au sud de l'Union Européenne, pourrait constituer un noyau d'Etats pilotes dans le domaine des accords de stabilité et de coopération en matière de

défense et de sécurité. Une fois le processus de stabilisation dans cet espace consolidé, , son extension géographique n'en serait que facilité²².

Cette démarche n'exclurait pas pour autant une action diplomatique permanente, de la part des « 15 + 12 », en faveur de la recherche d'une résolution pacifique du problème israélo-palestinien. Mais, du moins, les participants au processus de Barcelone ne trouveraient plus au Proche-Orient les raisons d'un blocage des démarches entreprises.

313. Lutter contre les menaces identifiées au travers des démarches conjointes.

Un certain nombre de menaces, qui pèsent sur la stabilité tant des pays du Nord que des pays du Sud, a été clairement identifié. Elles sont largement transfrontalières, dépassant, pour leur éradication, le cadre des capacités propres à chaque pays. Elles imposent donc une véritable action euro méditerranéenne qui fasse fi des susceptibilités nationales pour œuvrer dans un plus grand souci d'efficacité. Ces menaces sont principalement de trois types : l'immigration clandestine, le terrorisme et le crime organisé.

Le phénomène d'**immigration clandestine** massive constitue un premier dossier sur lequel pourrait se mettre en place une politique concertée contre le Maghreb d'une part et l'Union Européenne d'autre part. Or, le contrôle de ce phénomène paraît être l'un des plus sensibles dans les rapports entre les deux rives de la Méditerranée : d'ailleurs, régulièrement, des tensions surviennent entre pays, l'Union Européenne accusant les pays maghrébins de manquer à leur devoir de contrôle des flux de population du sud vers le nord²³.

Des prévisions font état, globalement, d'une augmentation d'environ 80 % de la population dans les pays arabes, entre 1990 et 2025, alors que l'Europe ne connaîtrait qu'une hausse de 7 %. Les populations d'Afrique du Nord, ainsi que d'Afrique

²² Dans son article *Méditerranée, quel enjeu pour le XXIème siècle ?*, paru dans la revue Défense Nationale d'avril 1999, le capitaine de vaisseau de Coustillère défend nettement cette thèse appelée pour l'occasion politique de la tache d'huile (p 13 à 15).

²³ L'interception de plus de huit cents immigrants sur les côtes des Canaries et de l'Andalousie, dans la seule semaine du 13 au 19 août 2001, a entraîné une grave crise entre le gouvernement espagnol et son homologue marocain, accusé de ne pas contrôler ses frontières.

subsaharienne, touchées par le sous-développement et la misère, ne peuvent que tenter d'aller chercher auprès de pays riches et développés des conditions de vie meilleures.

La conjonction de ces deux oppositions: croissance démographique / stagnation démographique et pauvreté / richesse représente évidemment, à plus ou moins long terme, un facteur d'instabilité, sinon d'insécurité, pour les pays développés, avec pour effet retour l'exclusion systématique des minorités en général en Europe. Ce problème n'est pas nouveau en Europe où l'intégration des immigrants est souvent restée sommaire parce que la présence de ces populations ne devait qu'être temporaire. Aussi, une immigration massive, non désirée et non préparée, ne peut que faire échouer toute tentative d'intégration et, par là même, engendrer une forte déstabilisation des sociétés européennes.

Le traitement de ce phénomène ne peut s'orienter que dans deux directions : d'une part, la mise en place d'une véritable stratégie de co-développement, d'autre part le renforcement des capacités de lutte contre l'immigration clandestine.

Les pays membres de l'UE doivent en premier lieu adopter une stratégie communautaire les impliquant à agir dans un cadre stratégique de co-développement régional et non plus uniquement bilatéral. La collaboration de l'UE avec les pays maghrébins représente une alternative première pouvant éviter l'exode de la classe moyenne maghrébine vers le Nord qui ruine toute tentative d'émergence d'une classe moyenne / supérieure qualifiée au Maghreb et dans les pays africains.

Cette alternative de collaboration implique, pour les pays européens, de revoir les conditions liées aux emprunts accordés aux pays maghrébins, de réajuster les modes de paiement des dettes accumulées par les Etats maghrébins et de redéfinir les politiques d'aide économique aux pays du Sud.

D'autre part, des fonctionnaires des pays euro méditerranéen ont déjà entrepris de se réunir périodiquement afin d'examiner les mesures concrètes qui peuvent être prises afin d'améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres pour lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine.

Si le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 a prétendu transférer à l'Union Européenne la compétence politique en matière d'asile et immigration, les états membres comptent avant tout sur leurs propres capacités pour tenter de régler ces difficultés. Ainsi, la tentation est-elle forte pour les quinze de rétablir les contrôles à leurs frontières intérieures, via la « clause de sauvegarde²⁴ », reprise dans la convention de Schengen, pour lutter contre des flux migratoires grandissants.

Or, la solution à ce problème ne peut être qu'européenne d'une part, et en intégrant résolument les états maghrébins dans une logique de responsabilisation d'autre part.

En matière de le **terrorisme**, l'actualité récente ne peut que confirmer le souci légitime des populations de l'Union Européenne. Depuis les années 90 déjà, les pays occidentaux n'ont cessé de mener, en liaison avec les pays méditerranéens, une réflexion de fond pour lutter contre le terrorisme²⁵.

En effet, la menace terroriste est durement ressentie par les sociétés occidentales habituées à un sentiment trompeur d'impunité sur leur territoire. Rapidement, les populations d'origine musulmane installés en Europe, voire l'islam lui-même, peuvent devenir le bouc émissaire des actions menées par des groupes extrémistes.

Depuis le 11 septembre, semble s'être dessinée une véritable internationale de lutte contre le terrorisme. Toutefois, cette campagne ne peut résulter uniquement d'une démarche ponctuelle élaborée sous le coup seul de l'émotion. Il convient en effet de donner à la lutte contre ce fléau une dimension permanente.

Au niveau euro méditerranéen, il est pour l'instant urgent de créer des conditions favorables à la création d'un grand ensemble de coopération entre les autorités policières, judiciaire et autres. L'intensification des échanges information et l'amélioration des procédures d'extradition s'avèrent indispensables au démantement des réseaux et à la disparition d'un sentiment d'impunité basée sur l'impénétrabilité des frontières.

²⁴ Compromis de janvier 1966 au terme duquel un état membre peut invoquer un intérêt national essentiel pour refuser un vote majoritaire ou l'application d'une décision européenne.

²⁵ A titre d'exemple, en juillet 1996, à Paris, le G7 a été le cadre d'une conférence pour instaurer une coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. Depuis, les sommets n'ont cessé de se multiplier visant à responsabiliser les pays notamment musulmans dans la lutte contre le terrorisme islamiste.

Enfin, la lutte contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé ne peut être, une fois de plus, que le fruit d'une coopération resserrée entre les différents états de Méditerranée. En effet, le trafic de drogue perdure en raison de deux données propres à chaque rive : au Nord, la consommation, notamment de haschisch, ne cesse de s'étendre du fait de l'adoption de législations permissives²⁶. Au Sud, la production se révèle extrêmement lucrative pour des populations initialement en voie de paupérisation : à titre d'exemple, selon des études marocaines, par hectare cultivé, la production du blé rapporte 4500 F, celle du maïs 5000 F, tandis que celle du haschisch rapporte, selon que les terres sont irriguées ou non, entre 45000 et 90000 F.

Une double action doit donc être menée : d'une part au niveau de l'Union Européenne, il s'agit de définir une politique cohérente de santé publique, avec le volet répressif qui s'impose; d'autre part, les gouvernements maghrébins doivent mener une action efficace de lutte contre les réseaux et d'éradication (avec mise en place de cultures de substitution rentables) des lieux de production. Le Maroc est tout particulièrement visé par ce deuxième point : selon Interpol, environ 90 % du haschisch saisi en Europe en 1999²⁷ provenait du Rif marocain où elle constitue la principale activité agricole.

Une même démarche de coopération doit nécessairement s'appliquer à la lutte contre la criminalité organisée, y compris la contrebande et le proxénétisme, tous ces fléaux étant souvent intimement liés.

L'Union Européenne a entrepris d'élaborer une véritable politique à l'échelle des quinze. Les 15 et 16 octobre 1999, le Conseil européen, réuni à Tampere (Finlande), a ainsi consacré l'essentiel de ses travaux à la réalisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Au cours de cette réunion, il a notamment été décidé de travailler à la mise en place d'un régime d'asile européen commun devant aboutir à terme sur une procédure d'asile

²⁶ La demande en provenance du Vieux continent est si forte qu'à quelques semaines de la récolte de haschisch au Maroc de juillet août 2001, toute la production avait déjà été vendue.

²⁷ Soit 600 t sur 693 t saisies en Europe («Situation du trafic de cannabis dans le monde 1999 », observatoire français des drogues et des toxicomanies, août 2000,p.8). Selon un rapport de l'Organe international des stupéfiants (OICS) de février 2001, l'approvisionnement de l'Europe à partir du Maroc ne se situerait qu'entre 60 et 70 %.

commune et un statut uniforme pour les personnes qui se voient accorder l'asile, de rapprocher les législations nationales relatives aux conditions d'admission et de séjour des ressortissants de pays tiers et de lutter contre ceux qui se livrent à la traite des êtres humains et à l'exploitation économique des migrants.

En matière de lutte contre la criminalité, le Conseil européen a souhaité une intensification de la coopération dans ce domaine, demandant en particulier la mise en place sans délai des équipes communes d'enquête prévues par le traité sur l'Union Européenne, notamment pour lutter contre le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le terrorisme.

L'Union Européenne a créé deux instances tout particulièrement chargées de coordonner la lutte contre ces trois menaces, EUROPOL et EUROJUST.

EUROPOL est un office de police criminelle intergouvernemental qui facilite l'échange de renseignements entre polices nationales. Il traite des domaines où la sécurité des Européens est la plus menacée: trafic de drogues ou de matières radioactives, filières d'immigration clandestine, traite des êtres humains, trafics de véhicules, blanchiment des capitaux, terrorisme et grande criminalité internationale (mafia), pédophilie. EUROPOL participe à la lutte contre la criminalité en Europe en améliorant la coopération entre les autorités compétentes des Etats membres par la transmission simplifiée et en direct des informations nécessaires aux enquêtes (simplification des procédures d'enquête, réduction des obstacles juridiques ou bureaucratiques...). Il coordonne et centralise ainsi des enquêtes à l'encontre d'organisations criminelles de dimension européenne voire internationale.

Composé de 250 personnes (environ 350 d'ici 2003) dont 44 officiers de liaison, EUROPOL a compétence dans les 15 pays de l'Union Européenne et exerce l'ensemble de ses missions depuis le 1er juillet 1999.

Parallèlement à cette structure, l'unité de coopération judiciaire EUROJUST apporte son concours dans les enquêtes relatives aux affaires de criminalité, sur la base d'analyses

effectuées par EUROPOL. Cette unité est composée de procureurs, magistrats ou d'officiers de police des Etats membres ayant des compétences équivalentes.

La démarche engagée par l'Union Européenne, même si elle n'en est qu'à ses débuts, va dans le sens de l'émergence d'une politique globale de lutte contre les menaces précédemment identifiées. Encore faudrait-il, dans le cadre euro-méditerranéen, étendre progressivement ces dispositions au pays du Maghreb notamment. L'Europe ne peut réagir en adoptant uniquement une réponse défensive. Elle doit pouvoir, au travers d'un véritable partenariat avec la police et la justice des pays du Sud de la Méditerranée, œuvrer directement à la source de ces menaces. Cette action ne pourrait être possible que par une politique des petits pas, seule capable de dissiper les soupçons et susceptibilités de nos voisins. Elle pourrait ainsi commencer, avant l'adoption de véritables conventions euro-méditerranéennes de coopération en matière de police et de justice, par l'accueil et la formation de cadres maghrébins à titre permanent, puis la création de bureau conjoints chargés d'échanger et de transmettre les informations nécessaires entre les structures gouvernementales respectives.

32. RENFORCER LES ACTIONS DE PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE.

Le concept de sécurité a beaucoup évolué, les composantes non militaires prenant de plus en plus d'importance. Le terreau de la stabilité repose, entre autres, sur les mesures de confiance, les droits de l'homme et le développement économique. Si la mise en avant de tels facteurs est judicieuse, oublier ou négliger la prévention des conflits et le contrôle des armements constituerait une erreur grave.

Certes le bassin méditerranéen ne constitue plus le théâtre potentiel d'une confrontation entre l'Est et l'Ouest. Pour autant, les menaces restent réelles. Bien que l'OTAN ne semble avoir qu'une ambition limitée vis à vis de l'espace méditerranéen, l'UE se doit de renforcer sa coopération militaire avec le Maghreb et intégrer cette région aux actions déjà entreprises dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

321. L'OTAN et la sécurité méditerranéenne : une ambition limitée.

L'organisation du traité de l'Atlantique Nord a, depuis le milieu des années 90, engagé un processus de partenariat avec les pays méditerranéens. Pour autant, il semble que les démarches entamées par cette organisation soient placées dans le cadre d'une vision à répondant plutôt aux intérêts américains.

Le concept stratégique de l'OTAN, approuvé par les chefs d'état et de gouvernement de l'Alliance au sommet de Washington en avril 1999, reflète la volonté d'engagement de l'Alliance dans une approche globale de la sécurité. Il vise à contribuer à faire émerger une architecture de sécurité dans une région soumise à de nombreuses instabilités.

Ainsi, par le biais de son « initiative méditerranéenne », l'OTAN organise régulièrement des réunions de travail avec ses partenaires méditerranéens. Ce dialogue sur la Méditerranée comporte deux volets: d'une part, des discussions politiques régulières, au moins deux fois par an, de l'autre, une participation à des activités spécifiques dans le domaine de l'information et des questions scientifiques ainsi qu'à des stages organisés dans les écoles de l'OTAN sur des thèmes plus spécialisés comme le maintien de la paix. La réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN le 10 décembre 1996, a ajouté à cette liste les plans civils d'urgence, et la participation des forces armées à la protection civile. Les partenaires méditerranéens de l'OTAN sont l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie²⁸.

Or, ce programme de partenariat cache mal les deux objectifs majeurs de l'organisation vis-à-vis de la Méditerranée : il s'agit tout d'abord de garantir le maintien des flux, notamment énergétiques, traversant cet espace géographique, mais aussi de favoriser l'intégration d'Israël dans la région²⁹.

²⁸ ORTEGA Martin, *The future of the Euro-Mediterranean security dialogue*, institute for security studies Western European Union, n°14, march 2000, p.5 et 6.

²⁹ *Les Etats-Unis, l'Europe et la Méditerranée*, rapport de la 49^{ème} session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Paris, mai 1997, p. 13 à 15.

Le premier constat explique le maintien, en Méditerranée, malgré la disparition de toute menace majeure, d'une force aéromaritime américaine particulièrement puissante. Quant au deuxième élément, il suffit simplement de noter à quel point la reconnaissance préalable du fait israélien est omniprésente et incontournable dans toutes les offres de concours ou de coopération. En ce sens, nous pouvons considérer que la vision «otanienne» de la stabilité de la Méditerranée demeure, avant tout, américaine avec une attitude générale plus défensive que constructive.

Cette démarche est généralement plutôt mal comprise par les pays du Sud. C'est en ce sens que l'Union Européenne peut trouver ici une plate-forme de choix pour mettre en œuvre une véritable politique européenne de sécurité de défense.

322. UE et Maghreb : une coopération à renforcer avec la rive Sud.

Depuis le début des indépendances des trois pays du Maghreb, s'était mis en place, nous l'avons vu, des axes de coopération entre, notamment, le Maroc et la Tunisie et un certain nombre de pays européens. Toutefois, ces contacts ressortissaient quasi exclusivement d'accords bilatéraux et n'engageait pas l'Europe dans son ensemble.

A partir de 1992, l'Union de l'Europe Occidentale a pris à sa charge d'encourager le dialogue sur les questions de sécurité avec les pays du Sud de la Méditerranée, aujourd'hui au nombre de sept : Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Israël, Jordanie et Mauritanie.

Il s'agit, en effet, d'établir des actions de coopération et de partenariat sur une base visible entre ce qui pourrait devenir, après dissolution et adaptation, le bras armé de l'Union Européenne et un certain nombre de pays méditerranéens du Sud. La participation conjointe de missions de type Petersberg entrerait tout à fait dans le cadre des actions envisageables³⁰.

³⁰ La Déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 affirmait que "les unités militaires des Etats membres de l'UEO, agissant sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour: des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants; des missions de maintien de la paix ; et des, missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des, opérations de rétablissement de paix. Le Traité d'Amsterdam inclut désormais ces missions dans le nouvel article 17 du traité de l'UE.

Pour autant, cette participation implique une connaissance, voir une intégration dans les structures européennes de défense déjà existantes. L'ouverture aux structures originales que constituent EUROFOR et EUROMARFOR³¹ pourrait constituer une réelle avancée. Ainsi, dans une déclaration publiée en 1997, les pays membres de ces deux structures ont nettement souligné leur désir de coopération avec d'autres pays méditerranéens, marquant « (...) leur disponibilité à développer d'un commun accord des actions de coopération (...) », et affirmant que l'objectif de ces deux Euroforces était d' « (...) apporter sa contribution à la promotion de la stabilité dans le bassin méditerranéen, (...) la mise en place des mécanismes de transparence et de confiance mutuelle, (...) de préparer de faciliter la participation de forces de pays riverains de la Méditerranéen conjonction avec EUROFOR et EUROMARFOR à certaines opérations prévues au titre de la déclaration de Petersberg ».

Il ne s'agit donc plus uniquement de déclarations d'intention, mais bien inscrire dans les faits la volonté de partenariat. Concrètement, les pays du Sud Méditerranéen pourrait, dans le cadre des cycles d'exercice programmé par ces deux ans aux forces, passer du statut actuel d'**observateurs** à celui d'**acteurs**. Cette démarche aurait, en outre, l'avantage de privilégier les rapports humains directs entre les autorités militaires, excellent gage de connaissance réciproque et, par là même, facteur de renforcement de la confiance.

323. Intégrer les forces armées des pays maghrébins aux démarches entreprises par les Européens dans le domaine du maintien de la paix.

La participation des pays de l'Union Européenne à la stabilisation de la rive sud de la Méditerranée, et notamment des pays maghrébins, pourrait s'orienter autour de trois axes : une aide à la réforme des forces armées et de leur mission, la participation aux actions de maintien de la paix menées par les pays européens et enfin une intégration du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie au concept RECAMP.

³¹ Structures créées en 1995 par la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

Les forces armées des trois pays maghrébins sont actuellement surdimensionnées au regard des missions de défense à proprement parler qu'elles pourraient se voir confier. Or, des capacités militaires démesurées par rapport aux menaces réelles ne peuvent qu'alimenter un potentiel de crise et égrèner les budgets nationaux d'une manne financière qui serait sans doute plus utile dans les secteurs de l'éducation, des équipements ou de la santé. Cet effort de rationalisation et de modernisation des forces armées autour de volumes plus réduits ne peut s'effectuer sans l'aide de l'Union Européenne, capable, en échange d'une diminution des forces, de garantir la sécurité de ces pays contre des menaces extérieures. À ce titre, les actions entreprises par toutes les armées d'Europe de l'Est pour se moderniser et entrer dans les cadres de l'OTAN pourraient constituer un exemple directement applicable.

En outre, en liaison avec les états-majors concernés, une réflexion de fond conjointe pourrait être menée afin de redéfinir le catalogue des missions susceptibles d'être confiées par leur gouvernement aux forces armées maghrébines : de forces de coercition ou de police, ces armées pourraient participer à des actions orientées, en plus des missions classiques de défense du territoire contre des menaces extérieures, vers un soutien socio-éducatif de lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme aux populations défavorisées, le soutien en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, l'acheminement d'aide humanitaire, ... Cette réforme, bien sûr, devrait s'engager sur une base volontaire, en proposant en contrepartie, par exemple, une aide tant en matière d'équipement que de formation.

Une participation plus intensive aux actions de maintien de la paix, aux côtés de forces européennes telles qu'elles ont été définies lors des conférences d'Helsinki, puis de Cologne et de Nice, pourrait constituer un élément supplémentaire de formation des armées marocaines, tunisiennes et algériennes.

D'évidence, l'engagement de ces trois pays dans les opérations de maintien de la paix n'est pas nouveau.

La participation de l'Algérie à ce type d'opérations a, jusqu'ici, été relativement limitée. Certes, la diplomatie algérienne a gagné, depuis les années 70, sur la scène internationale, un prestige important en jouant un rôle inédit de médiateur au sein des

pays du tiers-monde³². Porte-parole d'un nouvel ordre économique et chef de file d'une troisième voie, Alger préside en effet ce que l'on appelle le « groupe des 24 », un forum de pays en voie de développement.

Pour autant, le déploiement de forces militaires est resté relativement limité : de 1995 à 1997, seuls 18 observateurs militaires ont pris part à l'UNAVEM III chargée de vérifier l'application des accords d'Arusha et du Protocole de Lusaka en Afrique centrale. Et, dans les Balkans, seuls 7 membres de la police civile algérienne ont participé à la Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et vingt-trois autres ont participé en Croatie à l'Administration transitoire des Nations unies pour la Slavonie orientale (ATNUSO) mise en place en 1996.

La contribution de la Tunisie à la prévention des conflits, notamment en Afrique, constitue l'un des volets les plus importants de sa politique étrangère. Ainsi, à titre d'exemple, quoiqu'ayant adopté une position de non-intervention pendant la guerre du Golfe, Tunis a dépêché, en 1992, une unité militaire et une équipe médicale à la force conduite par les Nations Unies en Somalie. En mai 1994, quarante militaires tunisiens faisaient partie de la MINUAR³³ au Rwanda. La participation de la Tunisie s'est doublée de prises de position politiques, dans le domaine du maintien de la paix, visant à un renforcement des capacités militaires que l'Organisation de l'Unité Africaine.

Mais c'est le Maroc qui, des trois pays maghrébins, s'avère le plus désireux d'œuvrer pour le maintien de la paix. D'ailleurs, traditionnellement, le Maroc a toujours considéré ses forces armées comme l'un de ses instruments diplomatiques majeurs³⁴.

Depuis 1991, le Maroc n'hésite pas à participer pleinement aux opérations de maintien de la paix, le plus souvent en intégrant ses forces à des structures militaires occidentales, comme ce fut le cas en Bosnie ou au Kosovo au sein des éléments français déployés. L'objectif des armées royales marocaines est, outre l'expression d'une solidarité forte

³² A noter les actions significatives menées par M. Mohamed Sahnoun dans les négociations entamées avec les différentes factions en 1993 en Somalie ou encore celles de l'ambassadeur Lakhdar Brahimi en Haïti en 1990, en Irak en 1998 ou en Afghanistan en 2001/2002.

³³ Mission des Nations Unies Au Rwanda.

avec ses alliés européens, de renforcer l'interopérabilité de ses forces avec des structures de commandement occidentales.

La participation des forces maghrébines à des opérations de type Petersberg représente un véritable défi. En effet, la coordination d'éléments de différentes nationalités sur le terrain pose un certain nombre de problèmes techniques, d'organisation et de commandement.

La première difficulté réside dans la mise en place de moyens de commandement interopérables dans les domaines des transmissions et du renseignement. Ensuite, s'avère problématique la mise sur pied d'une structure de commandement avec des moyens modernes de conduite des opérations. Enfin, se pose la question d'une doctrine commune, indispensable à un emploi coordonné et cohérent des forces.

La résolution de ces défis impose, outre des capacités et des équipements, la participation régulière à des exercices menés en partenariat. L'intégration du Maroc et de la Tunisie, voire de l'Algérie, au concept RECAMP, pourrait constituer un préalable judicieux à une plus forte implication de ces pays dans les actions de maintien de la paix, particulièrement sur le théâtre africain.

Le concept RECAMP - REnforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix – , a été élaboré à partir d'une décision commune de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni datée du 22 mai 1997 ; il vise concrètement à préparer des bataillons africains à faire partie d'une force de la taille d'une brigade susceptible d'être engagée dans la résolution d'un conflit régional, en déploiement préventif ou afin d'aider au rétablissement de la paix. Ce concept se décline en deux volets, la participation à des exercices de maintien de la paix et le pré positionnement de matériels et équipements³⁵.

Un effort euro-méditerranéen commun visant à planifier et mettre en œuvre des actions spécifiques pour la gestion des crises en Afrique subsaharienne serait vraisemblablement bien accueilli par les pays de la rive sud de la Méditerranée ; la possibilité de participer

³⁴ Le Maroc avait directement participé aux conflits israélo-arabes de 1967 et 1973 par l'envoi de contingents en Egypte et sur le Golan, et 1500 hommes ont été détachés en Arabie saoudite lors de la guerre du Golfe en 1990-91.

³⁵ Le dernier exercice RECAMP s'est déroulé en Afrique anglophone, à savoir en Tanzanie, en février 2002.

aux mécanismes de prévention et de gestion de crise recevrait sans nul doute un excellent accueil alors que l'OUA cherche à se doter de capacités d'intervention autonomes sur le continent.

33. METTRE EN PLACE UNE VERITABLE DYNAMIQUE DE SECURITE ET DE COOPERATION EN MEDITERRANEE.

La mise sur pied d'un espace de stabilité en Méditerranée ne peut se faire sans l'établissement d'une véritable dynamique de coopération dotée de structures cohérentes et permanentes ³⁶. En effet, nos partenaires ne pourront se satisfaire de déclarations d'ordre général ou d'actions bilatérales ponctuelles en matière de sécurité et de défense. Pour autant, cette démarche ne peut faire l'économie d'un plus grand investissement politique des pays maghrébins à leur propre sécurité.

331. La création d'un partenariat pour la paix en Méditerranée occidentale.

L'émergence d'un processus de « partenariat pour la paix », à l'instar des « mesures de confiance » mises en place en Europe au début des années 90, pourrait constituer une démarche positive pour œuvrer à une stabilisation de l'espace euroméditerranéen. Là encore, plutôt que de l'appliquer d'emblée à l'ensemble de la région, il s'agirait d'agir progressivement à partir de l'espace maghrébin pour l'étendre ensuite aux autres pays. Pour ce faire, la caution et la protection militaire de l'Europe serait un préalable à des pays sensibles au poids du potentiel israélien.

Lors d'une réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à Williamsbourg en novembre 1995, l'Italie a proposé un tel « partenariat pour la paix » pour la Méditerranée, qui devait inclure un dialogue politique et des mesures militaires spécifiques telles que l'échange d'officiers militaires, des séminaires et des cours,

³⁶ « (...) surtout, au-delà des manifestations de bonnes intentions, il est aujourd'hui, à la fois nécessaire et urgent, de s'engager dans des actions concrètes de coopération et de concertation, visant à établir puis à pérenniser la confiance entre les différents acteurs ». Jean François Coustillère, Revue de Défense Nationale, avril 1999, p. 11.

l'échange de renseignements et d'observateurs militaires, d'exercices communs et des opérations conjointes dans des domaines tels que les missions de recherche et de secours, la lutte contre les trafics illicites, le contrôle naval et les opérations de maintien de la paix.

L'objectif est de créer un climat de coopération entre les pays de l'UE et du Maghreb d'une part, mais aussi entre les pays maghrébins eux-mêmes, afin d'améliorer la connaissance réciproque des capacités : ainsi, toute montée de tension, voire l'entretien de potentiels militaires disproportionnés, pourraient être évités au bénéfice d'une transparence des outils de défense.

Un tel partenariat serait difficile à mettre en place compte tenu des susceptibilités propres à chaque état maghrébin. Néanmoins, la situation n'est guère plus malaisée que lorsque deux blocs se faisaient face en Europe. Encore faudrait-il que tous les Européens soient conscients de l'enjeu et désireux de s'engager résolument dans cette démarche concrète et réaliste.

Cette démarche pourrait plus facilement aboutir si, de plus, tendaient à émerger des structures de concertation en matière de paix et de stabilité à l'échelle euro-méditerranéenne.

332. La nécessaire émergence de structures de consultation permanentes.

Depuis la conférence de Barcelone en 1995, un certain nombre d'organismes et de structures ont vu le jour autour du processus initié en 1995 : le forum méditerranéen, l'agence Europe, ... Pour autant, aucune d'entre elles ne possède de réel poids en matière de défense et de sécurité, sujet qui reste, pour l'instant, l'objet de seules réunions interministérielles. Se dessine donc, progressivement, la nécessité d'une organisation spécifique qui pourrait s'inspirer largement de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Cette dernière avait, très tôt, manifesté son intérêt pour la zone considérée : dans l'acte final d'Helsinki de 1975, les états participants exprimèrent leur conviction que « *la sécurité en Europe doit être considérée dans un contexte étendu de sécurité à l'échelle mondiale et est étroitement liée à la sécurité en Méditerranée dans son ensemble et que,*

conformément à cela, le processus de renforcement de la sécurité ne devrait pas être uniquement limité à l'Europe, mais devrait être étendu aux autres régions du monde, en particulier à la zone méditerranéenne³⁷ ». Pour autant, l'OSCE demeure une structure avant tout européenne et ne peut, en l'état, se projeter sur un autre continent. La solution se trouve donc dans la mise sur pied d'une structure nouvelle.

Certaines propositions ont déjà été formulées. Ainsi, la création d'une Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM), a été proposée dès le 24 septembre 1990 par les gouvernements espagnol et italien à Palma de Majorque ; cette CSCM avait pour ambition de créer les outils susceptibles de garantir la stabilité d'une Méditerranée au sens très large, c'est-à-dire incluant également les Balkans et les pays de la mer Noire. Cette initiative, quoique courageuse, semblait par trop ambitieuse en l'état et n'a pas reçu un écho très favorable.

Une fois de plus, la création d'une conférence ou organisation permanente regroupant, dans un premier temps, les pays de l'UE ou du moins ceux du sud et les pays du nord de l'Afrique, Egypte incluse, avec une extension progressive vers l'est se révélerait beaucoup plus raisonnable. Le spectre d'action de cette CSCM pourrait être assez vaste et, à ce titre, l'OSCE pourrait constituer un exemple à suivre, notamment dans le domaine de l'établissement de normes politico-militaires : en effet, c'est dans le cadre de l'OSCE que s'est développé le concept de « mesures de confiance et de sécurité ». Suivant la charte de Paris de 1990, le traité de Vienne, rénové en 1999 à Istanbul, les accords d'adaptation FCE, le régime global d'échange global d'informations militaires de 1994, le traité « ciel ouvert », ... ont été autant d'expressions concrètes d'une volonté manifeste d'œuvrer à la stabilisation du continent par une démarche de transparence. La participation à des activités opérationnelles sur des théâtres de crise³⁸ a permis de donner une nouvelle dimension à l'action de cette organisation.

³⁷ « Security in Europe is to be considered in the broader context of world security and is closely linked with security in the Mediterranean as a whole, and that accordingly the process of improving security should not be confined to Europe but should extend to other parts of the world, and in particular to the Mediterranean area ».

³⁸ A titre d'exemple, la désignation de l'OSCE pour mettre en œuvre les mesures de vérification du respect de la résolution 1199 au Kosovo.

Les pays participants au processus de Barcelone, dont certains sont déjà acteurs au sein de l'OSCE³⁹, pourraient trouver dans la création d'une telle structure permanente l'opportunité, au travers d'actions concrètes, de vaincre les réticences nationales souvent issues d'une mauvaise connaissance de l'autre et de fédérer les énergies autour d'un vaste défi de stabilisation de l'espace méditerranéen.

Cette CSCM ne serait pas une organisation de sécurité militaire, mais plutôt une enceinte de négociation qui intégrerait la dimension politico-militaire dans ses travaux de maîtrise des armements et de normalisation politique.

De nombreuses démarches pourraient être engagées par les pays de l'Union Européenne. Les espaces de réflexion et d'action sont larges. Pour autant, les états de la rive Sud de la méditerranée, en particulier les trois pays qui nous intéressent, ne peuvent faire l'économie d'une prise en compte, en préalable, du problème de la stabilité au niveau régional.

333. Et une plus grande responsabilisation des Etats du Maghreb à leur sécurité.

La nécessité de pacifier les relations internes maghrébines s'avère un préliminaire à toute volonté de stabilisation de la région. Elle passe, sans nul doute, par une amélioration des relations entre le Maroc et l'Algérie d'une part et la relance de l'« Union du Maghreb Arabe » d'autre part.

Il existe une forte aspiration de la population à l'unité maghrébine. Toutefois, le régime algérien n'a jamais hésité, depuis trente ans, à exercer une surenchère nationaliste aux dépens de ses voisins. L'annexion du Sahara occidental par le Maroc a rapidement été, à l'issue des indépendances, un foyer de discorde entre les deux pays. Le président algérien Houari Boumediene appuya d'emblée le front Polisario au niveau militaire et politique tandis que la monarchie marocaine, pour sa part, réussissait à forger une véritable union nationale autour de cette annexion.

³⁹ Outre les pays de l'Union Européenne, membres de l'OSCE, six pays du sud occupent une position d'« états participants » avec un poste d'observateur : la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, Israël, la Jordanie et l'Egypte.

Aujourd'hui encore, pour les généraux algériens, la surenchère nationaliste à propos du Sahara occidental est un élément fédérateur autour du pouvoir ; pour Rabat, la perte de cette région signifierait la disparition de la monarchie. Le problème semble, à première vue, impossible à résoudre.

Certes, des efforts sont régulièrement réalisés pour pacifier des esprits. Ainsi, à la mort d'Hassan II, en juillet 1999, l'Algérie a rendu un hommage appuyé au défunt, tandis que, nouvellement élu, le président Abdelaziz Bouteflika s'est immédiatement rendu au Maroc afin d'œuvrer pour la réconciliation entre les deux pays. Pour autant, un mois plus tard, en août 1999, suite à une attaque perpétrée par le Groupe Islamique Armé depuis des bases supposées être au Maroc, Alger a annoncé la fermeture des frontières terrestres entre ces deux pays.

Le règlement du problème du Sahara occidental se révèle donc incontournable, non pas uniquement dans le cadre de l'ONU, qui butte toujours sur l'organisation d'élections, mais au travers d'une conférence régionale. Les sommes engagées dans le maintien de forces militaires disproportionnées et le blocage permanent des relations algéro-marocaines rendent actuellement illusoire toute tentative de stabilisation du Maghreb. Le conditionnement des aides de l'UE à l'émergence d'un véritable règlement de ce problème territorial – la création d'une zone autonome au sein du royaume marocain ne pourrait-elle pas constituer une base de travail ? – constituerait, à coup sûr, en dépit d'une forte insatisfaction initiale des pays concernés, une décision efficace et porteuse d'espoir.

D'autre part, la relance de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à laquelle participent l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et le Maroc, pourrait constituer un forum susceptible de pacifier des relations entre ces pays.

Créée le 25 février 1989 à Marrakech, l'UMA avait pour objectif de développer les relations économiques et politiques entre ses membres, de créer un espace économique maghrébin et de favoriser la libre circulation des biens et des personnes. A ce jour, l'UMA est toujours bloquée, notamment à cause de la guerre civile algérienne et du différend sur la question du Sahara occidental. Par conséquent, l'Union du Maghreb

Arabe n'a pas permis aux cinq Etats signataires de traduire dans les faits leurs déclarations favorables à une coopération sur les questions de défense et sécurité⁴⁰.

Pire, certains membres remettent en cause dans les faits certains points clairement énoncés dans les textes fondateurs de l'Union : par exemple, il est stipulé dans la déclaration finale que « *les Etats membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale d'un Etat membre ainsi qu'à son système politique* ». Or, l'Algérie continue d'abriter le Front Polisario, même si son soutien est moins évident que par le passé, vraisemblablement en raison de la guerre civile qui fait rage sur son propre territoire. Depuis mars 2001 toutefois, une tentative de relance du processus a été engagée, sans pour autant remettre en cause la fermeture de la frontière algéro-marocaine et le blocage des relations économiques entre les deux pays.

La stabilisation de l'espace ouest méditerranéen passe sans conteste par l'émergence, dans le cadre d'un partenariat renforcé et symbolisé par des actions concrètes entre les rives Nord et Sud, de véritables structures permanentes de coopération. Pour autant, une telle démarche ne peut aboutir sans une réelle volonté inter-maghrébine d'œuvrer pour la paix.

⁴⁰ Hormis certaines offres de coopération ponctuelles - le Maroc et la Tunisie ont apporté une aide militaire technique à l'Algérie après le tremblement de terre de El Asnam en 1980; le Maroc et l'Algérie ont procuré du matériel et du personnel à la Tunisie lors des inondations de 1988 -, ne s'est pas mise en place une véritable logique de partenariat permanent entre les différents membres.

CONCLUSION.

Avec l'effondrement du bloc communiste, l'ordre ancien, stable quoique dangereux, s'est fissuré en projetant la Méditerranée à la croisée de nouvelles lignes de fracture démographiques, économiques, sociales et religieuses.

Les quinze pays membres de l'Union Européenne ont imaginé, au travers du processus de Barcelone, un dialogue avec douze pays du pourtour méditerranéen afin d'aider ces derniers dans leur développement économique, avec l'espoir de réduire, par ce biais, les tensions internes propres à chacun de ces états et d'éviter qu'ils n'exportent vers le Nord leurs instabilités.

Les résultats du processus sont aujourd'hui encore bien maigres. Mais ce forum a, du moins, permis de poser la question des intérêts communs de l'Europe en Méditerranée, et de dresser la liste des menaces qui pourraient, à court ou moyen terme, si l'Union Européenne ne menait pas une réflexion de fond sur sa politique de sécurité et de défense, bousculer sa stabilité.

Sécurité et stabilité sont des concepts dont la mise en œuvre assurent la paix, et, par là, les conditions préalables à tout développement économique et social. Leur rentabilité immédiate et directe est donc peu visible, ce qui nuit sans doute aux investissements dans ce domaine. Le bassin méditerranéen est le théâtre de crises et de conflits latents qui risquent d'affecter sa sécurité. Refuser de reconnaître l'actualité de ces menaces revient à les reporter, dans les années à venir avec une force et un effet de nuisance décuplés.

Le processus de Barcelone constitue une forme de dialogue entre la rive nord et la rive sud susceptible donc d'être complétée par un partenariat critique, mais respectant l'identité propre à chacun. Il impose aux pays méditerranéens de ne plus se recroqueviller systématiquement sur des repères nationalistes désormais hors de propos pour faire l'économie de réformes indispensables. Il impose en outre aux pays européens

de mener une réflexion de fond sur le rôle qu'ils tiennent, dans le cadre de l'Union Européenne, à jouer pour œuvrer à la stabilisation et au développement de son flanc sud. Mais toute ambition a son prix.

En exerçant un rôle directeur dans la région, la France, avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal, pourrait contraindre l'UE, dans le cadre du processus de Barcelone, à regarder un peu plus vers le Sud à une période où l'intérêt des quinze est principalement porté vers l'Est. Elle pourrait ainsi faire comprendre à ses partenaires qu'une véritable politique européenne ne se limite pas à la simple addition des initiatives et intérêts particuliers, mais plutôt, par une politique globale, à agir au travers d'actions concrètes et visibles. La force politique d'une entité ne réside pas uniquement dans sa capacité à régler des problèmes du moment, mais plutôt de se doter de la vision capable d'anticiper les crises.

La création d'une aire de stabilité et de développement en Méditerranée pourrait, à coup sûr, constituer un formidable défi pour une Union Européenne en quête d'ambition pour un siècle dont la sécurité et la paix sont loin d'être assurées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

OUVRAGES EN FRANÇAIS.

Bilan du monde édition 2002, sous la direction de Serge MARTI, Le Monde, Paris, février 2002.

TANDONNET Maxime, *Le grand bazar où l'Europe de l'immigration*, l'Harmattan, Paris, 2002.

POLITI Alessandro, *Nouveaux risques transnationaux et sécurité européenne*, Les Cahier de Chaillot, n°29, Institut d'Etudes de sécurité de l'UEO, Paris, octobre 1997.

Géopolitique de la Méditerranée, Hérodote, n°103, Paris, 2001.

Ramsès 2002, Les grandes tendances du monde, Institut Français des Relations Internationales, Dunod, Paris, juillet 2001.

Commissariat général du Plan, *Le partenariat euro-méditerranéen, la dynamique de l'intégration régionale*, Paris, juin 2000.

KEPEL Gilles, *Jihad, expansion et déclin de l'Islamisme*, Gallimard, Paris, 2000.

Ramsès 2000, L'entrée dans le XXIème siècle, Institut Français des Relations Internationales, Dunod, juillet 1999.

ECHEVERRIA Carlos, *La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix*, Les Cahier de Chaillot, n°35, Institut d'Etudes de sécurité de l'UEO, Paris, février 1999.

DAGUZAN Jean-François, *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, Publisud, Paris, 1998.

LABROUSSE André et KOUTOUZIS Michel, *Géopolitique et géostratégies des drogues*, Economica, Paris, 1996.

Le Maghreb à l'épreuve de l'Algérie, revue Politique Etrangère, Institut Français des Relations Internationales, Paris, juillet 1995.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS.

Maroc : la production de cannabis dans le Rif, revue trafic international, observatoire français des drogues et des toxicomanies, n°13, février 2002.

LORY Pierre, *La guerre sainte contre l'occidentalisation*, revue Géopolitique n°76, décembre 2001.

GHILES Francis, *A la recherche d'une troisième voie : actualités du dialogue euroméditerranéen*, Le monde diplomatique, novembre 2000.

MOUFFOK Ghania, *Mémoire meurtrie de la société algérienne*, Le monde diplomatique, juin 2000.

LAHOUARI Addi, *Introuvable réconciliation entre Alger et Rabat*, Le Monde Diplomatique, décembre 1999.

BRISEPIERRE Paulette, *Le Maroc, élément fondamental de sécurité et de stabilité en Afrique du Nord*, revue Défense Nationale, Paris, octobre 1999.

COUSTILLIERE Jean François, *Méditerranée, quel enjeu pour le XXIème siècle ?*, revue Défense Nationale, Paris, avril 1999.

CALLIES DE SALIES Bruno, *L'Algérie sous la terreur : les luttes de clan exacerbent la guerre civile*, le monde diplomatique, octobre 1997.

L'Europe a-t-elle des intérêts communs en Méditerranée ?, rapport de la 49^{ème} session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Paris, mai 1997.

Les Etats-Unis, l'Europe et la Méditerranée, rapport de la 49^{ème} session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Paris, mai 1997.

MONIER Claude, *Situation des mouvements islamistes au sud de la Méditerranée , répercussions au nord*, revue Défense Nationale, Paris, février 1997.

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS.

ORTEGA Martin, *The future of the Euro-Mediterranean security dialogue*, institute for security studies Western European Union, n°14, march 2000.

AVERTISSEMENT.....	3
INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : L'ESPACE MAGHREBIN, UN ENVIRONNEMENT FRAGILISE EN QUETE DE STABILITE.....	7
11. L'EVOLUTION DES MENACES INTERETATIQUES DANS LA REGION.	7
<u>111. La persistance de tensions autour Ceuta et Melilla.</u>	7
<u>112. Le problème non résolu du Sahara occidental.</u>	9
<u>113. Une question en devenir : la gestion interétatique des ressources en eau.</u>	11
12. DE NOUVELLES MENACES SUSCEPTIBLES DE DESTABILISER TANT LE MAGHREB QUE LES PAYS EUROPEENS.....	11
<u>121. Phénomène islamiste et terrorisme.</u>	12
<u>122. Drogue et mafias.</u>	14
<u>123. Les risques de prolifération des armements : surarmement conventionnel, chimique et balistique.</u>	15
<u>124. Le problème de l'émigration vers le nord.</u>	16
13. LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DES PAYS DU MAGHREB : UNE EXTREME DIFFICULTE A GERER LES MENACES.	18
<u>131. L'armée algérienne et le poids de la guerre civile.</u>	18
<u>132. La Tunisie : une société sous surveillance.</u>	20
<u>133. Le Maroc : une armée immobile.</u>	21
DEUXIEME PARTIE : LE PROCESSUS DE BARCELONE ET LA MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE GLOBALE DE STABILISATION PEU SUIVIE D'EFFETS.	23
21. UNION EUROPEENNE ET MAGHREB : DES RELATIONS CHAOTIQUES. .	23
<u>211. Les effets de la décolonisation : entre méfiance et coopération.</u>	24
<u>212. Des relations économiques nord sud déséquilibrées.</u>	26
22. LA CONFERENCE DE BARCELONE : DE NOMBREUX ESPOIRS EN MATIERE DE STABILITE.	28
<u>221. Le contexte général prévalant lors de la mise sur pied de la conférence.</u>	28
<u>222. La conférence de Barcelone : éléments majeurs.</u>	30
23. ETAT DES LIEUX : UN PROCESSUS AUX EFFETS LIMITES.	33
<u>231. La perspective de réunions et contacts réguliers.</u>	33
<u>232. La faiblesse du volet sécuritaire.</u>	35
TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'ELABORER UNE POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE EUROMEDITERRANEENNE AMBITIEUSE. ...	38
31. REDEFINIR LE CADRE D'UN DIALOGUE EURO-MAGHREBIN ET ETABLIR DES OBJECTIFS TANGIBLES.....	38
<u>311. Quelles ambitions pour la sécurité de l'espace euro-maghrébin ?</u>	39
<u>312. L'impérieuse nécessité de désolidariser la stabilité du Maghreb de celle du Proche orient.</u>	40
<u>313. Lutter contre les menaces identifiées au travers des démarches conjointes.</u>	41

32. RENFORCER LES ACTIONS DE PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE.....	46
<u>321. L'OTAN et la sécurité méditerranéenne : une ambition limitée.</u>	47
<u>322. UE et Maghreb : une coopération à renforcer avec la rive sud.</u>	48
<u>323. Intégrer les forces armées des pays maghrébins aux démarches entreprises par les Européens dans le domaine du maintien de la paix.</u>	49
33. METTRE EN PLACE UNE VERITABLE DYNAMIQUE DE SECURITE ET DE COOPERATION EN MEDITERRANEE.	53
<u>331. La création d'un partenariat pour la paix en Méditerranée occidentale.</u>	53
<u>332. La nécessaire émergence de structures de consultation permanentes.</u>	54
<u>333. Et une plus grande responsabilisation des Etats du Maghreb à leur sécurité.</u> ..	56
CONCLUSION.....	59
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	61